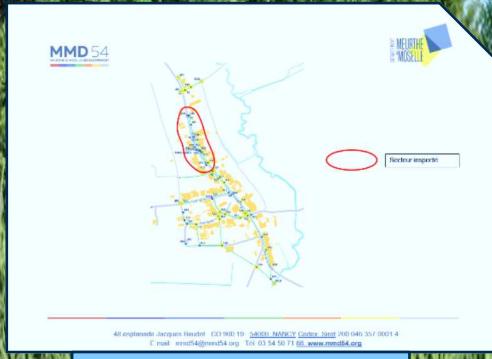




Assistance Technique Réglementaire



Cartographie sur MEMEAU



Aménagement sécuritaire sur la commune de Bazailles

Affracourt



Autrey-sur-Madon



Forcelles-Saint-Gorgon



Autrey-sur-Madon



Prestation Réseau



**Accompagnement à la construction STEU
Domptail-en-l'Air**

Rapport d'activités 2024



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER



SOMMAIRE

I. CONTEXTE DE LA MISSION : UNE ASSISTANCE TECHNIQUE CONFIEE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR FAVORISER LA MUTUALISATION ET PROPOSER UNE OFFRE GLOBALE	4
A. ÉVOLUTION REGLEMENTAIRE ET DOMAINES D'INTERVENTION	4
B. MISSION DE MMD 54.....	5
C. PRESTATIONS PROPOSEES PAR L'ASSISTANCE TECHNIQUE REGLEMENTAIRE	5
D. COLLECTIVITES ELIGIBLES.....	6
1. REPARTITION DES COMMUNES ELIGIBLES A L'ATR DANS LE DEPARTEMENT EN 2024.....	7
2. REPARTITION DES INTERCOMMUNALITES ELIGIBLES A L'ATR DANS LE DEPARTEMENT EN 2024	8
3. REPARTITION DES SYNDICATS D'ASSAINISSEMENT ELIGIBLES L'ATR DANS LE DEPARTEMENT EN 2024	9
II. BILAN DES REALISATIONS AU COURS DE L'ANNEE 2024.....	10
A. LES DONNEES GENERALES :	10
1. <i>Évolution du nombre de conventions au 31/12/2024.....</i>	<i>11</i>
2. <i>Détail des prestations en matière d'ATR en 2024.....</i>	<i>13</i>
3. <i>EPCI ayant conventionné à l'ATR, dans le domaine de l'eau en 2024.....</i>	<i>14</i>
B. BILAN PAR PRESTATION.....	15
1. <i>Assistance technique réseaux et travaux s'y rapportant, assistance gestion du service</i>	<i>15</i>
Nombre de communes représentées par la prestation réseaux	15
Visite des réseaux d'assainissement et intégration des données sur MEMEau	15
Développement du logiciel MEMEau	16
Connexions à MEMEau WEB	17
Vue et Cartes outil QGIS	18
Interface outil MEMEau	19
Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public (RPQS)	19
Conseils sur l'entretien des réseaux et les besoins de travaux.....	20
2. <i>Assistance technique traitement et travaux s'y rapportant, assistance gestion du service</i>	<i>22</i>
Carte Départementale des STEP et suivi MMD 54	23
Visites des ouvrages d'épuration.....	24
Évolution du nombre d'ouvrages épuratoires visités	24
Nombre d'ouvrages concernés par type de traitement en 2024	25
Capacité épuratoire par type de traitement en 2024.....	25
Fonctionnement de Neptune (de DLM Soft) : logiciel de gestion des stations d'épuration	26
Bilans annuels.....	26
Analyses normalisées	27
Nombre d'analyses suivies depuis 2009	29
Conseils sur les dispositifs d'assainissement et les besoins de travaux.....	30
3. <i>Assistance à la définition et au suivi des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable.....</i>	<i>30</i>
4. <i>Assistance à la définition des opérations d'entretien régulier des cours d'eau et des zones humides en application des articles L.211-7 et L.215-15 du code l'environnement.....</i>	<i>31</i>
5. <i>Assistance technique en matière de gestion/exploitation de voirie communale.....</i>	<i>32</i>
Évolution du nombre de conventions concernant la prestation voirie depuis 2018.....	32
6. <i>Assistance technique en matière d'aménagement –urbanisme</i>	<i>32</i>
Évolution du nombre de conventions concernant la prestation aménagement urbanisme depuis 2018.....	33
III. MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 54.....	33
A. MOYENS HUMAINS AFFECTES AUX MISSIONS :	33
B. MOYENS MATERIELS AFFECTES AUX MISSIONS :	35

C. EXPERTISE, VEILLE JURIDIQUE ET TECHNIQUE, FORMATION, PARTENARIATS	36
D. MOYENS FINANCIERS	37
ANNEXE 1 : VISITES TRAITEMENT 2024	38
ANNEXE 2 : ANALYSES 2024 SUIVIES	42
(HORS GROUPEMENT DE COMMANDE)	42
ANNEXE 3 : ETAT DES MISSIONS D'AMO DANS LE DOMAINE DE L'EAU	44
1. <i>Listes des prestations soldées en 2024.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
2. <i>Liste des prestations en cours à fin 2024 :</i>	44

I. Contexte de la mission : une assistance technique confiée à l'Agence technique départementale pour favoriser la mutualisation et proposer une offre globale

A. Évolution réglementaire et domaines d'intervention

L'assistance technique réglementaire est une compétence des départements dont les modalités sont définies par les textes.

Article L 3232-1-1 du CGCT : pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la prévention des inondations, de la voirie, de la mobilité, de l'aménagement et de l'habitat, une assistance technique dans des conditions déterminées par convention.

Suite à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a mis en place en 2009, une mission d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la protection de la ressource en eau et de l'entretien des rivières et zones humides auprès des collectivités rurales qui ne disposent pas de moyens techniques et humains suffisants pour assurer ces compétences.

Depuis cette mise en place, les champs possiblement couverts par l'assistance technique réglementaire ont été plusieurs fois élargis et les critères d'éligibilité modifiés, notamment pour les EPCI ([décret n°2019-589, décret du 18 juin 2020 n°2020-751](#)).

En 2018, tenant compte de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le département de Meurthe-et-Moselle a ainsi créé deux nouvelles prestations dans le domaine de la voirie et de l'aménagement.

Par ailleurs, depuis 2019, les collectivités susceptibles de bénéficier de l'assistance technique du département sont :

- des communes considérées comme rurales en application du I de l'article D. 3334-8-1, à l'exclusion de celles dont le potentiel financier par habitant, tel qu'il est défini par l'article L. 2334-4, était, pour l'année précédent la demande d'assistance, supérieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants ;
- des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 40 000 habitants pour lesquels la population des communes répondant aux conditions fixées par le 1^o représente plus de la moitié de la population totale des communes qui en sont membres ;

- des établissements de coopération intercommunale comprenant une moitié au moins de communes membres situées en zone de montagne, au sens des articles 3 et 4 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

B. Mission de MMD 54

Depuis 2018, le département de Meurthe-et-Moselle a également confié, via une convention de partenariat, l'exécution des missions d'assistance technique réglementaire (exécution technique et intermédiation administrative des conventions avec les collectivités) à son agence technique, MMD 54. Les objectifs de cette réorganisation étaient les suivants :

- organiser une porte d'entrée unique pour toute demande d'ingénierie de la part des collectivités dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de la voirie et de l'aménagement, allant du conseil à amont à l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- renforcer au sein d'une même entité l'expertise technique au profit des collectivités
- tendre vers une mutualisation optimisée des moyens consacrés à l'accompagnement des collectivités dans leur projet.

Toutefois, le département a bien conservé la compétence d'assistance technique réglementaire ; il reste donc responsable de la définition des modalités de sa mise en œuvre (contenu des prestations, montant des cotisations) et continue à percevoir les recettes afférentes (cotisation des collectivités et participation financière de l'Agence de l'eau).

Cette solution de transfert des missions d'assistance technique réglementaire à une agence technique départementale se met actuellement en œuvre dans de plus en plus de départements. Selon les cas, elle revêt différentes formes.

C. Prestations proposées par l'assistance technique réglementaire

6 prestations d'assistance technique sont proposées :

- 4 prestations dans le domaine de l'eau
- 2 prestations dans le domaine de l'aménagement, de la voirie et de l'urbanisme :

Le contenu de ces prestations est principalement centré, sur le conseil amont, c'est-à-dire le conseil pré-opérationnel en vue de la mise en œuvre des projets, et le conseil ponctuel. En matière d'assainissement, il comprend également des interventions techniques annuelles permettant le suivi régulier des ouvrages. L'accompagnement des collectivités s'établit sous la forme d'une convention signée entre celles-ci et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, pour une durée de 4 ans. Les collectivités, si elles sont adhérentes à l'agence technique départementale, peuvent bénéficier d'une offre complémentaire, notamment d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces prestations sont

hors du cadre de l'assistance technique réglementaire. Elles sont assurées dans le cadre d'un marché de prestation conclu entre la collectivité et MMD 54 et font l'objet d'une tarification sur devis en fonction du temps passé.

D. Collectivités éligibles

Pour l'année 2024, 509 (sur 591) communes étaient éligibles, comme en 2023. Au niveau des intercommunalités (hors syndicats), 10 d'entre elles sont actuellement éligibles sur 18.

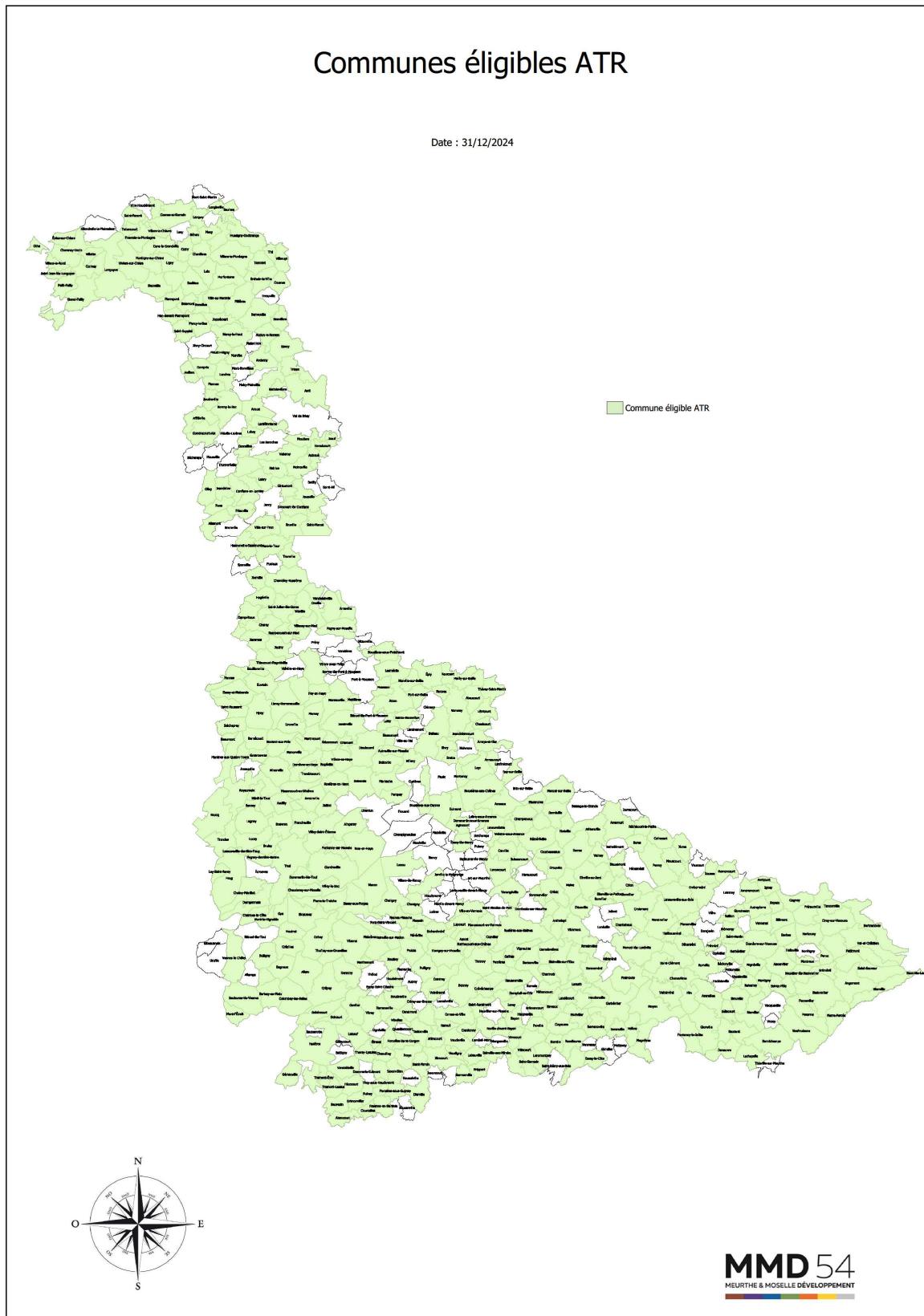
À noter que l'analyse de l'éligibilité se fait dans un premier temps, indépendamment des compétences concernées par les prestations.

. La commune de FORCELLES-SAINT-GORGON dont la convention au titre des prestations traitement et aménagement avait pris fin le 09/01/2023 est redevenue éligible au dispositif. Elle a pu conventionner à nouveau en 2024

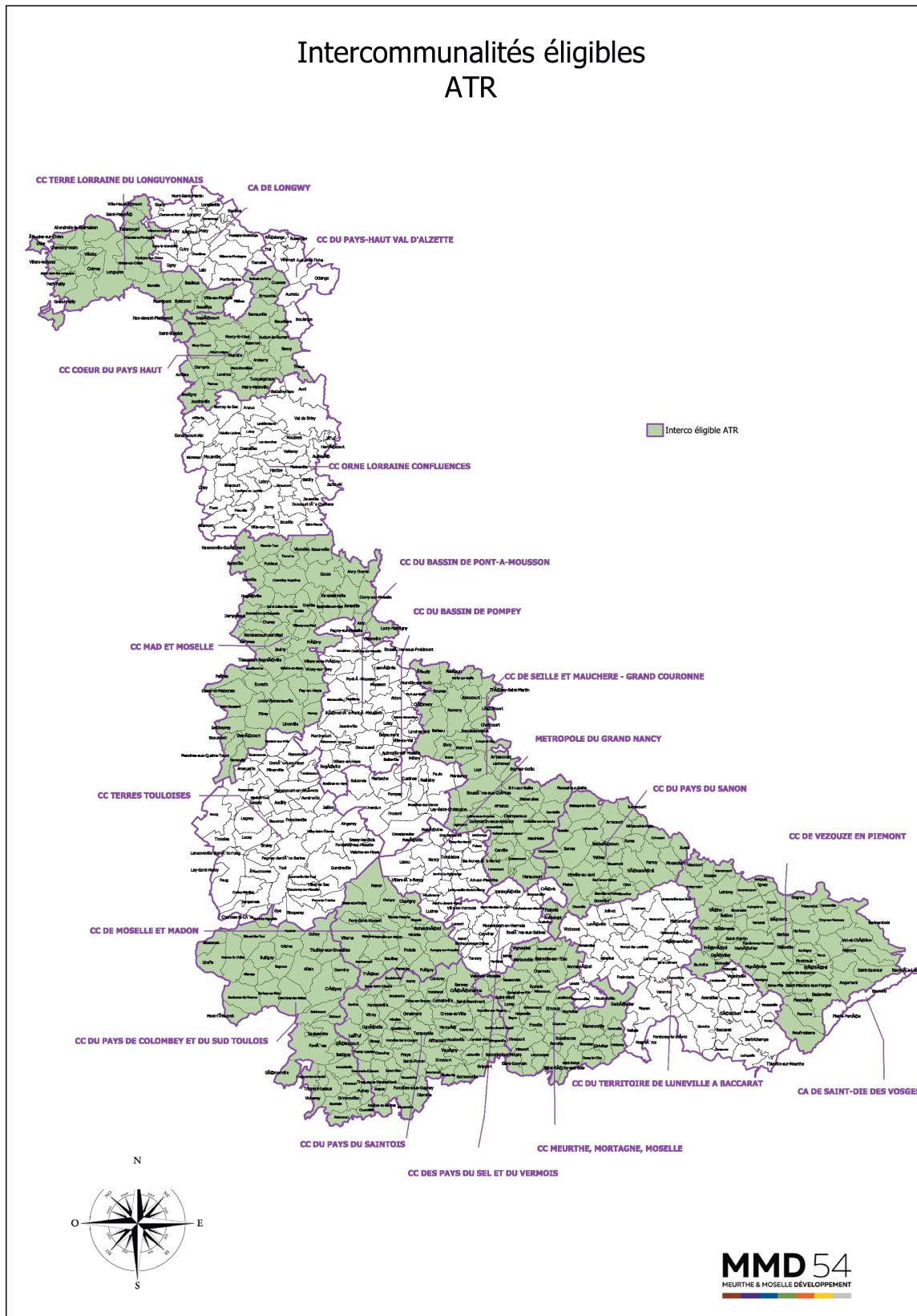
La commune de SAINT-JULIEN-LES-GORZE (prestations voirie aménagement) devient inéligible. Mais comme le prévoit l'article 9 de la convention conformément aux dispositions de l'article R3232-1 du CGCT, la mission d'assistance technique est due jusqu'au 31/12 de l'année N+1, soit le 31/12/2025. Cette modalité ne s'est toutefois pas appliquée jusqu'au 31/12/2025 mais au 31/12/2024, en raison de la mise en place d'une nouvelle convention au 01 janvier 2025 ayant justifié l'envoi d'avenants mettant fin à la convention précédente.

L'objet de cette convention modifiée est de définir sa période de renouvellement par annualité, en année civile; une facturation par an, et non plus par date anniversaire de signature ainsi qu'une caducité automatique des prestations concernées par les transferts de compétence.

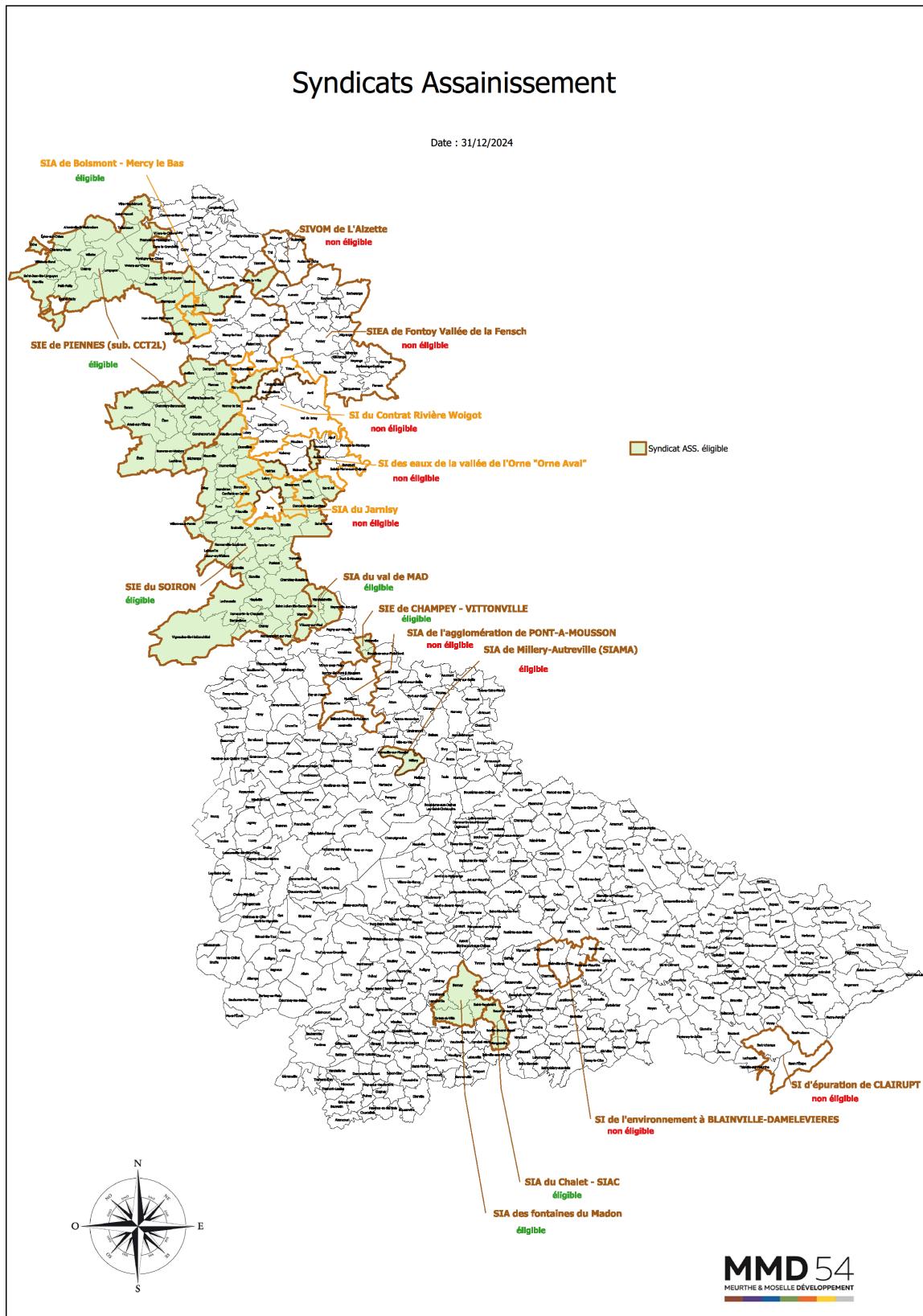
1. Répartition des communes éligibles à l'ATR dans le Département en 2024



2. Répartition des intercommunalités éligibles à l'ATR dans le Département en 2024



3. Répartition des syndicats d'assainissement éligibles l'ATR dans le département en 2024



II. Bilan des réalisations au cours de l'année 2024

A. Les données générales :

202 conventions en cours sont enregistrées au 31 décembre 2024. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2023 (198 conventions).

Davantage de communes sont couvertes par ces conventions : 311 communes au 31 décembre 2024 contre 307 au 31 décembre 2023.

A noter qu'à l'automne semestre 2024, l'ensemble des collectivités bénéficiaires ont fait l'objet d'une proposition d'avenant dont l'objet principal était de mettre un terme aux conventions en cours au 31 décembre 2024 afin de permettre la mise en œuvre d'une nouvelle convention au 01 janvier 2025. Cette nouvelle convention, délibérée par la Commission permanente en date du 09 septembre 2024, propose des modalités administratives simplifiées :

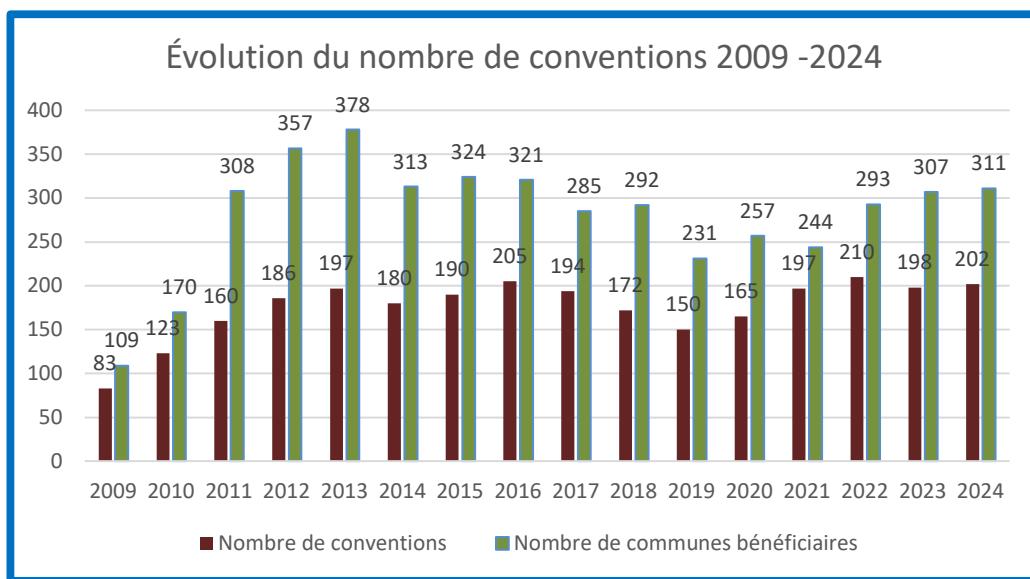
- La participation financière forfaitaire annuelle est due au titre de l'année d'adhésion, quelle que soit la date d'adhésion.
- La suppression d'une prestation sera effective au 1er janvier de l'année qui suivra la date de l'avenant. L'ajout d'une prestation prend effet à la date de signature de l'avenant et est facturé sur le titre de recette de l'année suivante.
- En cas de transfert de compétence de la commune à l'intercommunalité, les prestations à la collectivité d'origine perdent leur effet. Une nouvelle prestation d'assistance technique pour les domaines concernés sera proposée à l'EPCI si celui-ci remplit les critères d'éligibilité.

Le contenu des prestations d'assistance technique demeure inchangé.

Par ailleurs, une révision du barème de rémunération financière forfaitaire annuelle, inchangé depuis 2009, a été effectuée. Il est rappelé que ce barème fait l'objet d'un arrêté de la Présidente du Département, publié chaque année et donc révisable.

Dans ce cadre, les tarifs 2025 des prestations traitement, réseaux et aménagements sont passés de 0.50 cts/hab/an à 0.70cts/hab/an.

1. Évolution du nombre de conventions au 31/12/2024



En 2024, le nombre d'intercommunalités bénéficiaires du dispositif départemental reste de trois.

La répartition des conventions selon le nombre de prestations souscrites par une même collectivité est la suivante au 31 décembre 2024 :

- 8,91% d'entre elles ne comportent qu'une seule prestation
- 65,84% comprennent deux prestations
- 12,87% des conventions portent sur 3 prestations
- 12,87% portent sur 4 prestations

On compte ainsi en moyenne 2 prestations par convention. En assainissement, les collectivités ont plus souvent recours à la fois à la prestation réseau et à la prestation traitement. De même qu'en plus des prestations dans le domaine de l'eau, 51 collectivités ont également choisi les prestations voirie aménagement,

La répartition territoriale des conventions reste inégale mais est cohérente avec le maillage des secteurs les plus ruraux ou encore les domaines de compétences des intercommunalités :

Pour les communes exerçant les compétences dans le champ de l'assistance technique, en leur nom propre :

- 21 communes bénéficient de l'ATR sur le territoire de Brieul,
- 8 communes sur le territoire de Longwy,
- 59 communes sur le territoire du Lunévillois
- Aucune commune sur le territoire de Nancy Couronne,
- 56 communes sur le territoire de Terres de Lorraine
- 52 communes sur le territoire de Val de Lorraine

Pour les intercommunalités bénéficiant de l'assistance technique réglementaire :

37 communes sous couvert de la compétence de la Communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle, sur le territoire du Lunévillois

38 communes sous couvert de la compétence de la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois, sur le territoire des Terres de Lorraine

28 communes sous couvert de la compétence de la Communauté de communes du Pays du Sânon, sur le territoire du Lunévillois

Pour les syndicats bénéficiant de l'assistance technique :

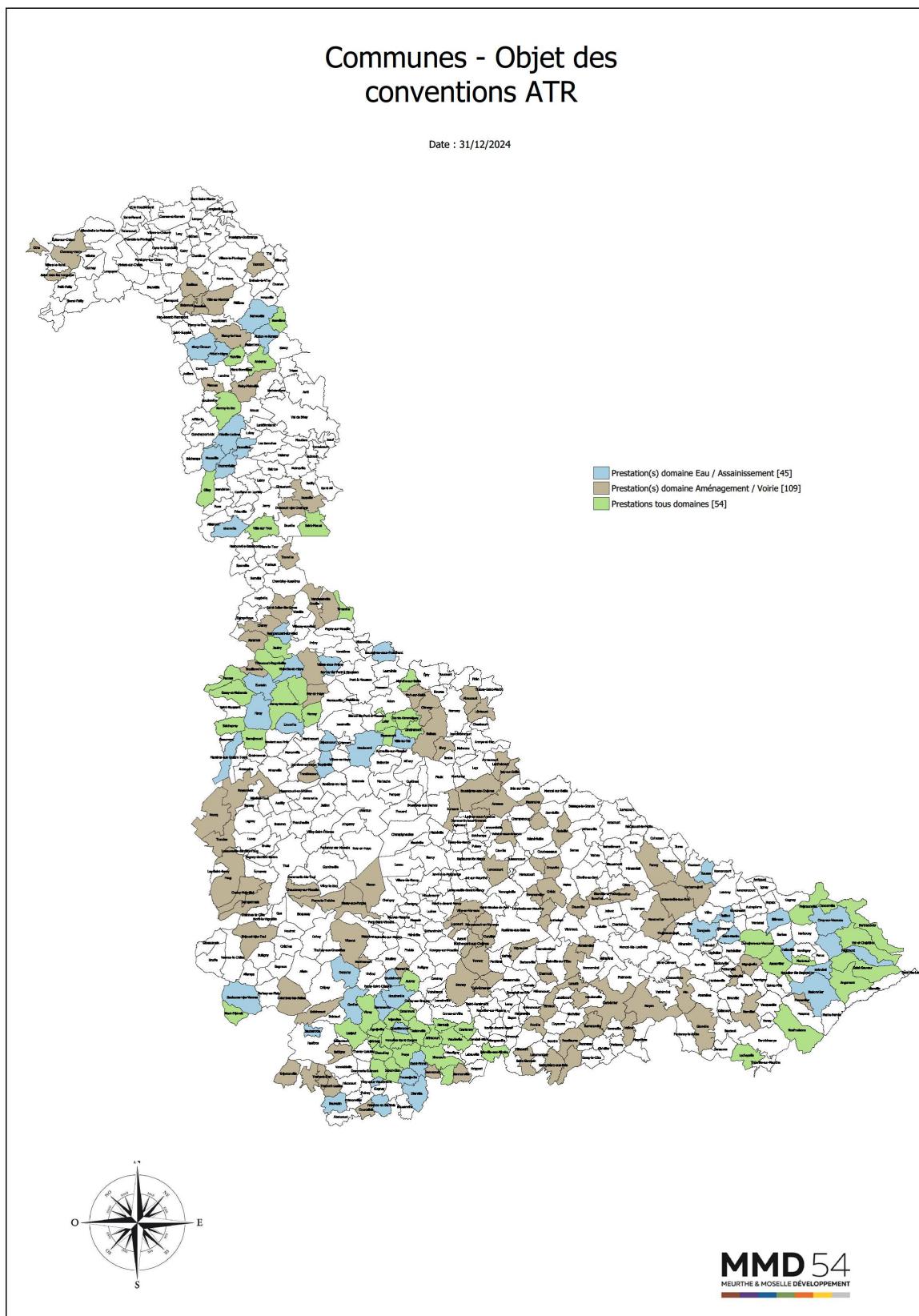
2 communes sur le territoire de Briey sous couvert d'un syndicat intercommunal d'assainissement

7 communes sur le territoire des Terres de Lorraine sous couvert de deux syndicats intercommunaux d'assainissement

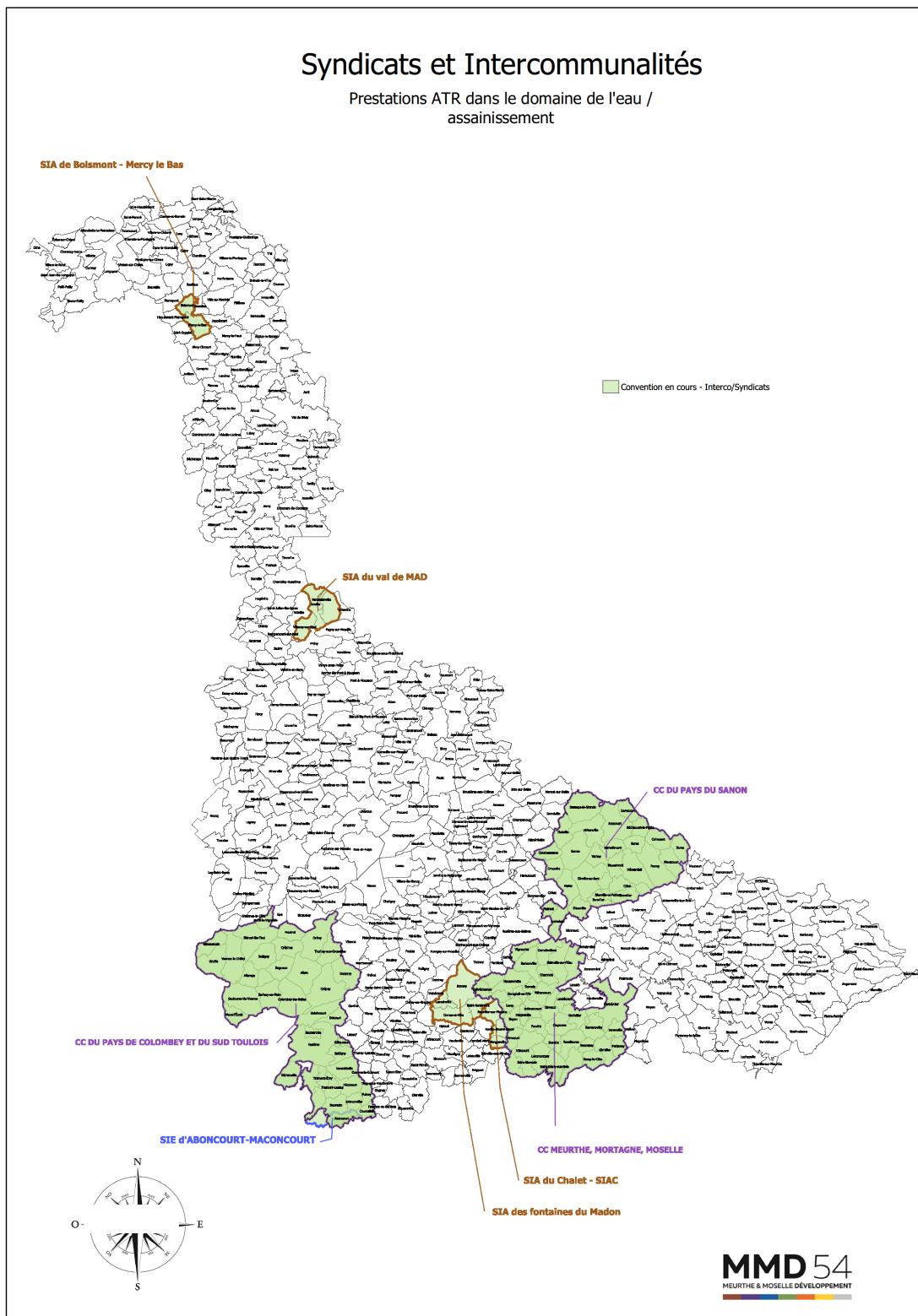
4 communes sur le territoire du Val de Lorraine sous couvert d'un syndicat intercommunal d'assainissement

La carte départementale qui suit donne un aperçu de la répartition des prestations d'assistance technique réglementaire.

2. Détail des prestations en matière d'ATR en 2024



3.EPCI ayant conventionné à l'ATR, dans le domaine de l'eau en 2024



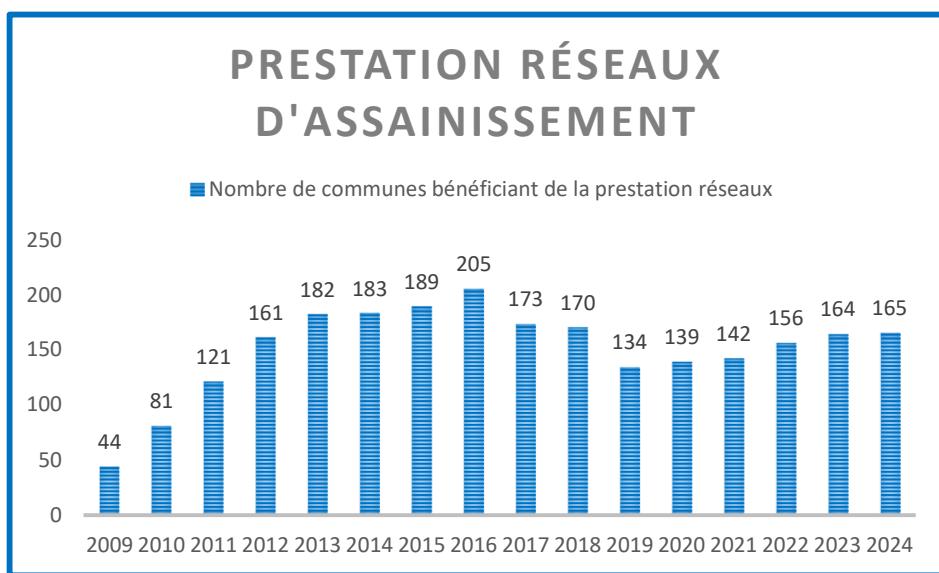
B. Bilan par prestation

1. Assistance technique réseaux et travaux s'y rapportant, assistance gestion du service

Rappel du contenu de la prestation : Suivi régulier des réseaux grâce à des visites annuelles, cartographie des réseaux (intégration des plans dans le logiciel MEMEau), diagnostic de dysfonctionnements type eaux claires parasites (pose de seuil et passage caméra), conseils en matière de travaux (formulation des besoins, estimations financières, identification des compétences à mobiliser)

En 2024, 81 collectivités représentant 165 communes ont bénéficié de cette prestation. Ce nombre était de 80 en 2023 et concernait 164 communes.

Nombre de communes représentées par la prestation réseaux



L'assistance au suivi des réseaux d'assainissement porte majoritairement sur l'informatisation des plans, leur fiabilisation grâce à des visites terrains, l'aide à la rédaction des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) qui constitue une obligation réglementaire ainsi que sur des conseils en matière d'entretien et de fonctionnement. Le temps consacré à chaque commune bénéficiaire de la prestation a été initialement quantifié à environ une journée et demie par an : en moyenne, une demi-journée de terrain, une demi-journée d'intégration informatique, une demi-journée de rédaction du rapport et de conseils éventuels.

Visite des réseaux d'assainissement et intégration des données sur MEMEau

En 2024, 32 collectivités ont été concernées par une visite de leurs réseaux ou une intégration de données, ceci afin de préciser l'état des connaissances de leur patrimoine, contre 41 en 2023. Le nombre d'ouvrages intégrés dans MEMEau est passé à 5423, ce qui correspond à 1310 kms de réseau.

Ce chiffre montre que cette activité a été limitée en 2024 en raison des vacances de postes intervenue au sein de l'équipe de MMD 54 en cours d'année (départ de deux techniciens dédiés sur 4).

Face à ces difficultés, l'accent a été mis sur les seuls besoins urgents sur les réseaux (dysfonctionnements graves, reconnaissances indispensables aux zonages ou schéma directeurs, etc.) afin de conserver le temps nécessaire à la réalisation complète de la prestation de traitement. En effet, celle-ci comporte des enjeux de conformité réglementaire importants.

Développement du logiciel MEMEau

Pour mémoire, le Département, à la création du service d'assistance technique dans le domaine de l'eau en 2009, a, dans le même temps, acquis un logiciel de cartographie et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (« Phare »).

Ce logiciel a permis de bancariser jusqu'en 2017 les données des réseaux d'assainissement des communes ayant conventionné avec le Département.

En 2018, le choix a été fait de développer un nouvel outil en interne de façon à l'adapter davantage aux besoins des collectivités bénéficiaires.

Cet outil, baptisé MEMEau, a été développé en binôme par la cellule SIG du Département et un technicien du pôle eau de MMD 54.

Il comporte :

- Un module QGis, utilisé notamment pour intégrer les plans des réseaux et bancariser les visites du service d'assistance technique ;
- Un module Web de lecture des plans de réseaux et des informations afférentes à l'attention des collectivités.

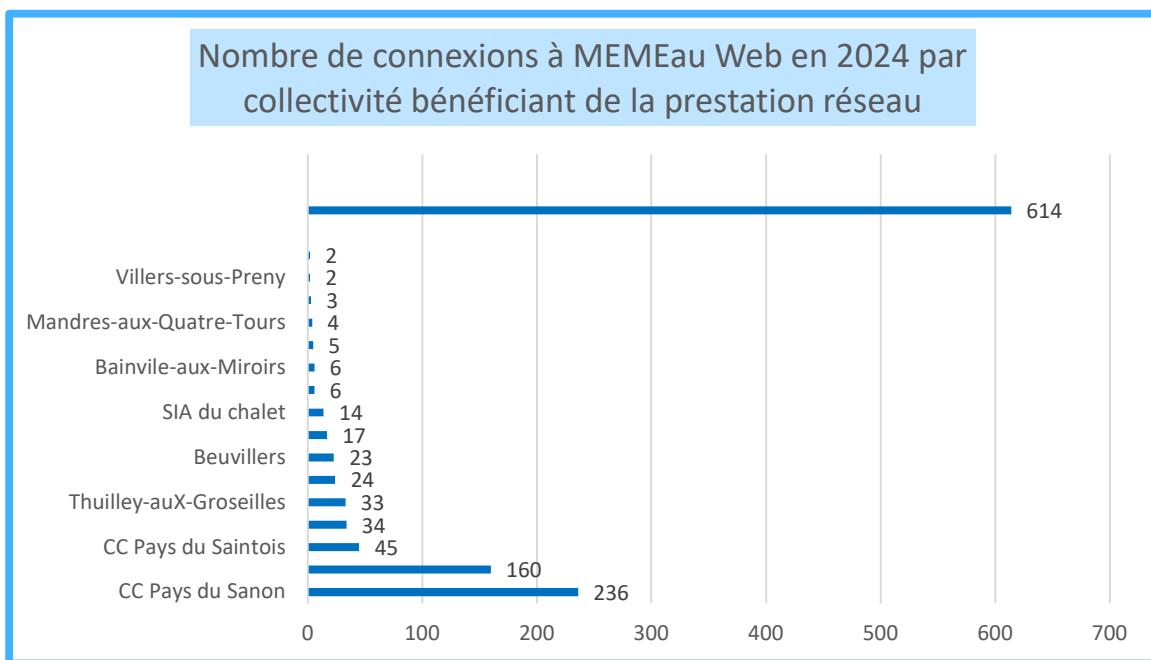
Cet outil sur lequel les données historiques ont été rapatriées, est aujourd'hui utilisé au quotidien par MMD 54 et son interface web a été mise à disposition des collectivités bénéficiaires.

Un groupe de travail a été créé avec des collectivités utilisatrices représentatives et des partenaires pour suivre l'évolution de l'outil et continuer à l'adapter le plus justement aux besoins. Celui-ci s'est réuni pour la dernière fois à l'automne 2022 ce qui a permis une phase de test avant d'envisager la mise à disposition du portail web auprès des collectivités sous convention via l'édition de mots de passe.

Ainsi, après une deuxième année de mise à disposition, on observe une utilisation relativement faible ou en tous cas non stabilisée de cet outil : 614 connexions pour 16 collectivités en 2024 (778 connexions pour 52 collectivités en 2023).

60 téléchargements de vues PDF ont été effectués illustrant une utilisation souvent dédiée aux demandes de DT/DICT.

Connexions à MEMEau WEB



Sur ces 614 connexions, les plus grands utilisateurs sont 3 intercommunalités. La CC du Saintois n'a pas de convention en vigueur en 2024 mais cet accès à l'outil est lié à l'étude de transfert de compétence en préparation en 2024.

Compte tenu des vacances de postes intervenus au sein de l'équipe, le développement de l'outil MEMEau a été mis en suspens en 2024.

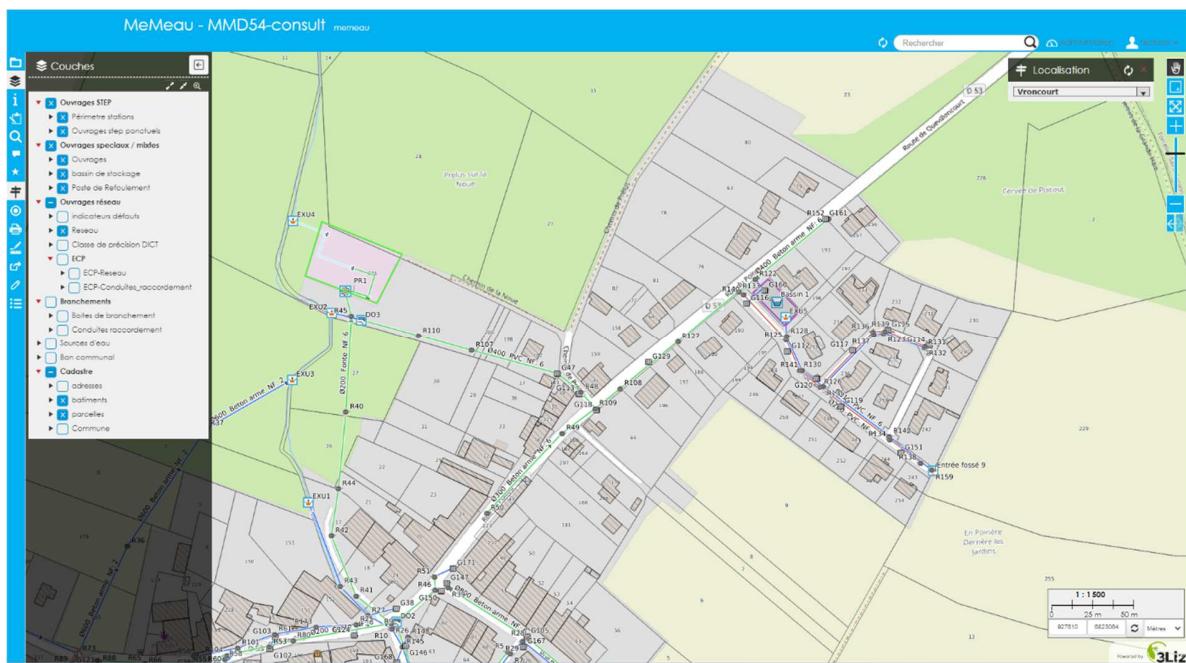
De manière générale, l'inégale utilisation de cet outil entre les collectivités bénéficiaires imposera également de réinterroger sa vocation, les communes bénéficiaires n'ayant pas véritablement les moyens de s'en saisir dans une perspective de gestion patrimoniale.

À cette fin, le groupe de travail sera réactivé en 2025, MEMEau constituant un outil précieux de connaissance du patrimoine des collectivités suivies. Il facilite en effet les missions d'assistance technique mais également d'autres études pouvant être menées par les collectivités notamment dans le cadre du transfert de compétence en matière d'assainissement.

Vue et Cartes outil QGIS



Interface outil MEMeau



Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public (RPQS)

Depuis 2014, une des priorités du service consiste à assister les communes à la rédaction de leur rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement afin d'enrichir la base de données de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (<https://www.services.eaufrance.fr/>).

Pour rappel, le RPQS est un document obligatoire qui doit être produit tous les ans par les collectivités compétentes et qui doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard le 30 septembre suivant la clôture de l'exercice concerné.

Dans ce cadre, MMD 54 a produit un guide pour l'aide à la connexion et à l'information qu'il met à disposition des communes bénéficiant des prestations en matière d'assainissement.

Des sessions de formation/information sont en outre réalisées à destination des collectivités. Depuis 2020, ces accompagnements sont proposés de manière individuelle en visioconférence, sous forme de rendez-vous personnalisés. Ces sessions sont organisées à deux périodes de l'année. En 2024 :

- une session de permanences du lundi 10 juin au vendredi 14 juin 2024 où 25 collectivités ont participé (33 en 2023, 21 en 2022 et 12 en 2021)
- une session de permanences du lundi 2 septembre au lundi 6 septembre 2023 où 9 collectivités ont participé (12 en 2023, 18 en 2022 et 24 en 2021)

Au total, 34 collectivités ont assisté à ces formations (45 en 2023) sur les 98 initialement invitées (110 en 2024).

Cette baisse, en nombre de rendez-vous, s'explique notamment par l'accompagnement à la rédaction du RPQS des intercommunalités qui ont pris la compétence ce qui permet de mutualiser davantage les conseils :

- CC du Pays du Sânon : aide à la saisie des RPQS pour 28 communes
- CC de Colombey et du Sud Toulois : aide à la saisie des RPQS pour 38 communes

En 2024, l'accompagnement a donc concerné 98 communes contre 72 communes en 2024.

En parallèle, le travail de sensibilisation auprès des collectivités se poursuit afin d'inciter l'ensemble des collectivités à renseigner les indicateurs sur SISPEA et à publier leur RPQS. En effet, à ce jour, certaines ne satisfont toujours pas à leur obligation.

Conseils sur l'entretien des réseaux et les besoins de travaux

En complément des activités régulières de la prestation réseau, le pôle eau de MMD 54 est sollicité pour des conseils spécifiques sur des problématiques d'assainissement et d'entretien de réseau.

Pré-programmation des travaux

Pour les collectivités ne disposant pas de système de traitement et souhaitant engager un programme de travaux d'assainissement, l'établissement d'un pré-programme de travaux leur est proposé au titre de l'activité de conseil. Ce dernier porte sur la définition sommaire des travaux à réaliser en s'appuyant notamment sur les études pré-existantes (zonage, eaux claires parasites, inspections télévisuelles). Un chiffrage des travaux ainsi que l'impact sur le prix sont également estimés. Ces conseils peuvent être complétés par une prestation plus complète de type AMO sur devis proposée par MMD 54.

Fin 2020, les sollicitations, en ce sens, ont commencé à être nombreuses compte tenu des annonces du plan d'accélération « Eau 2021 » de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, puis le plan sécheresse en 2022. Celles-ci ont eu un impact significatif au niveau de l'ATR comme des demandes d'ingénierie. MMD 54 accompagne ainsi actuellement 35 projets sur l'ensemble du Département. Aucun nouveau projet n'a été accompagné en 2024.

Il subsiste pourtant un assez grand nombre de communes inscrites au PAOT (35) qui n'ont pas encore engagé de démarches opérationnelles. Ceci s'explique en partie par les transferts de compétences en cours qui ont eu tendance à ajourner les projets. Les récentes évolutions législatives et les prochaines élections municipales devraient faire perdurer cette situation jusqu'en 2026 inclus.

Conseils ponctuels

Ces conseils sont diversifiés et peuvent donner lieu à des investigations techniques de premier niveau. Ils répondent à un fort besoin des collectivités dans les problématiques qu'elles rencontrent au quotidien. Elles constituent une première analyse de la situation qui facilite l'aide à la décision.

Exemple d'interventions :

- Inspections télévisuelles lors d'enquêtes réseaux afin d'identifier de possibles dysfonctionnements : Selaincourt, Moutrot, Serrouville, Parroy
- Inspection télévisuelle sur des branchements : Deuxville
- Inspection télévisuelle sur réseau effondré suite au passage de la fibre à proximité : Réchicourt-la-Petite
- ITV pour localiser l'origine des ECP : Flainval
- Vérification travaux assainissement réalisés : Réchicourt-la-Petite
- Vérification réseaux existants sur MEMEau et absents sur le terrain (Einville-au-Jard)
- Inondation d'une habitation par forte pluies : problème résolu par la mise en place d'une réduction au niveau du DO amont : Flainval
- Pollution fontaine : Anthelupt
- Reconnaissance des réseaux en partie basse en lien avec l'implantation d'un supermarché sur une place publique.

De manière générale, outre les conseils ciblés, l'Agence technique constate que les collectivités bénéficiaires et notamment les communes sont peu impliquées dans la réalisation courante de cette prestation, spécifiquement sur la progression de la connaissance à des fins de gestion patrimoniale.

La bonne connaissance et le bon entretien des réseaux revêt pourtant un enjeu crucial car ces éléments conditionnent la maîtrise des rejets par temps de pluie dans un contexte de réseaux à dominante unitaire et pour lesquels les exigences vont augmenter.

Cette connaissance permet également d'optimiser l'autosurveillance et les diagnostics permanents et périodiques.

Les collectivités sont en revanche demandeuses de conseils et d'interventions en cas de difficultés ponctuelles et ciblées.

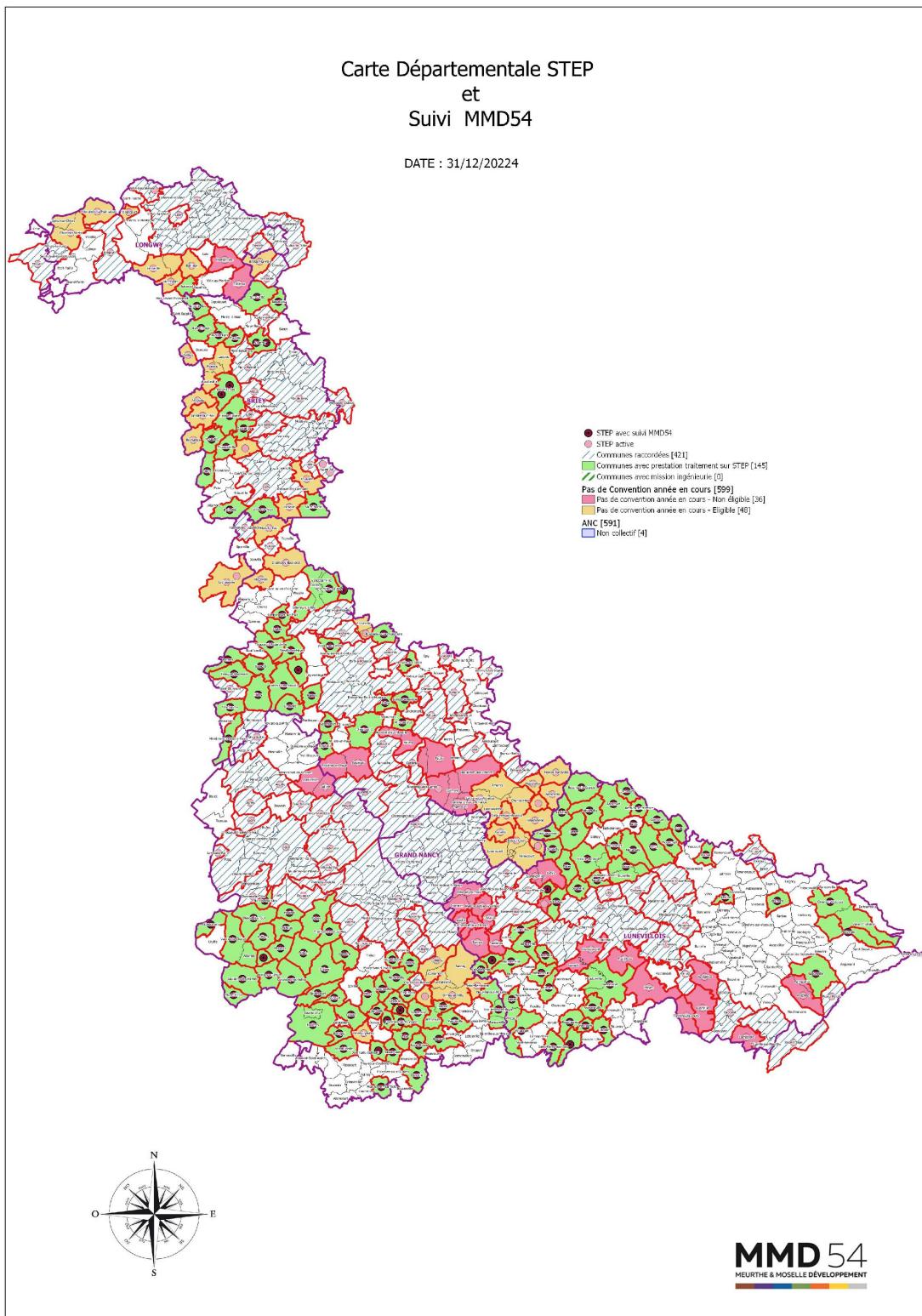
De même, la dimension RPQS revêt d'importants enjeux.

2. Assistance technique traitement et travaux s'y rapportant, assistance gestion du service

Rappel du contenu de la prestation : *Suivi régulier et aide à l'autosurveillance des stations (2 visites annuelles avec rapport, conseil sur le bon entretien, accès à un marché groupé d'analyse normalisées, rédaction du bilan annuel), conseils en matière de travaux (formulation des besoins, estimations financières, identification des compétences à mobiliser)*

72 collectivités ont sollicité cette prestation en 2024 (couvrant 178 communes). Elles étaient 71 en 2024 et représentaient 191 communes.

Carte Départementale des STEP et suivi MMD 54



Visites des ouvrages d'épuration

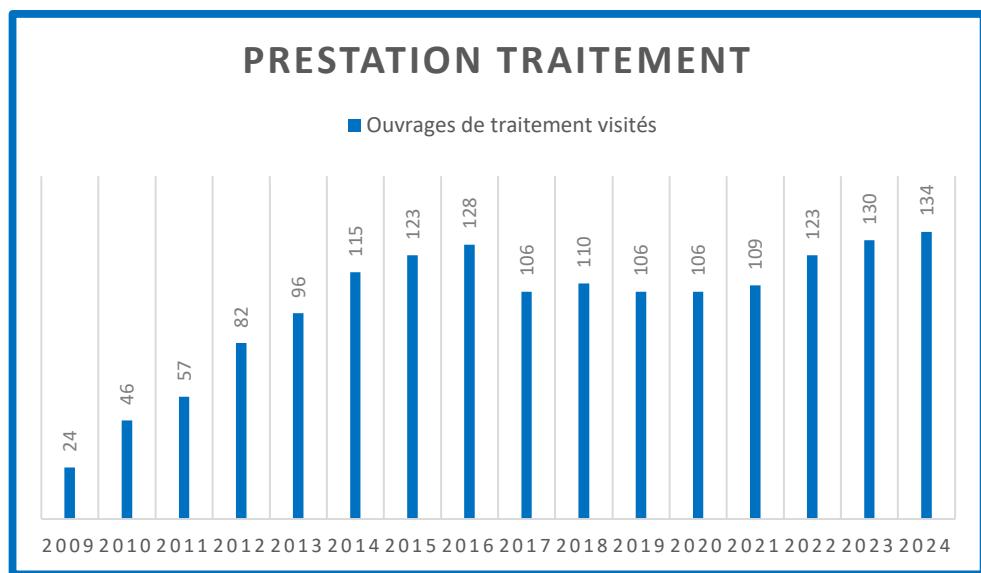
L'assistance au suivi des stations d'épuration consiste majoritairement en des visites sur site ayant pour objet la rédaction d'un rapport assorti de recommandations pour améliorer l'exploitation des ouvrages. Ces prestations sont réalisées à raison de 2 visites par ouvrage, la première étant réalisée au cours du premier semestre (février/mars à juin) et la deuxième au cours du second semestre (août à novembre).

134 ouvrages ont été visités au cours de l'année 2024 par les agents de MMD 54 qui apportent des conseils aux élus ou agents communaux pour améliorer le fonctionnement des stations. La liste des visites des stations d'épuration est fournie en annexe 1.

132 ouvrages ont été visités pour la première campagne de visites annuelles entre février et juillet. 120 ouvrages ont été visités pour la deuxième campagne de visites annuelles entre juillet et décembre.

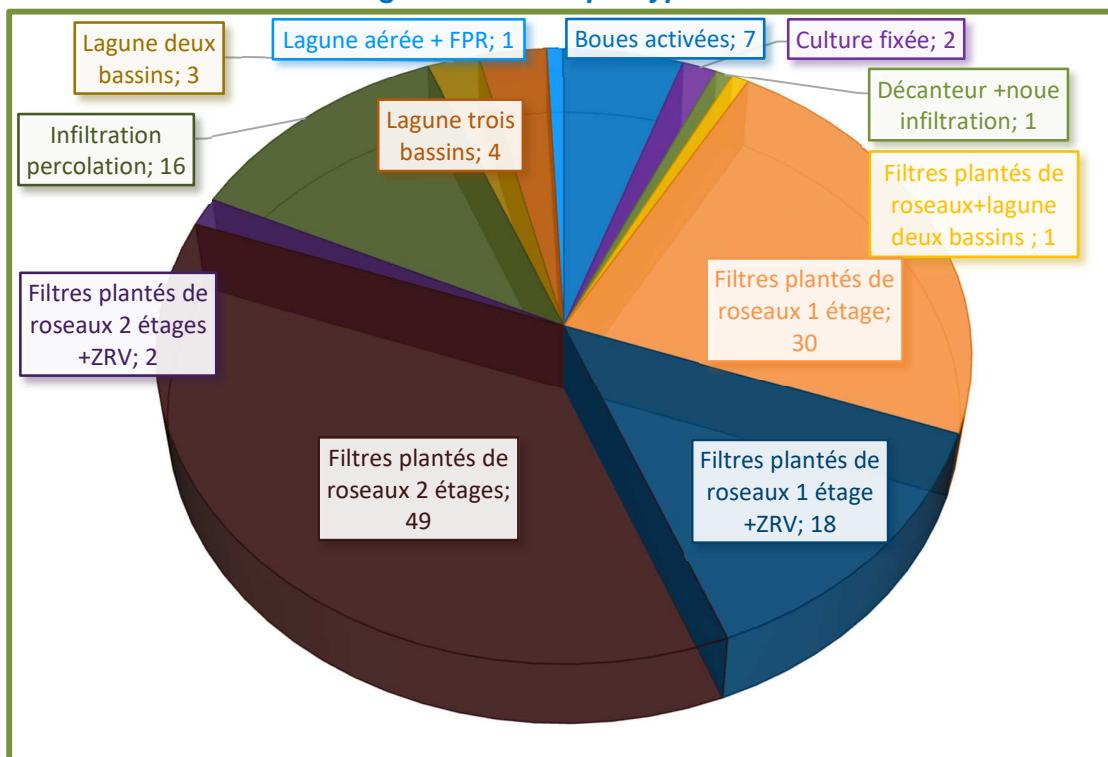
En effet, certaines intercommunalités choisissent de ne pas faire réaliser la seconde visite sur certains ouvrages mais bénéficient, à leur demande, d'un accompagnement plus spécifique sur certains dysfonctionnements.

Évolution du nombre d'ouvrages épuratoires visités

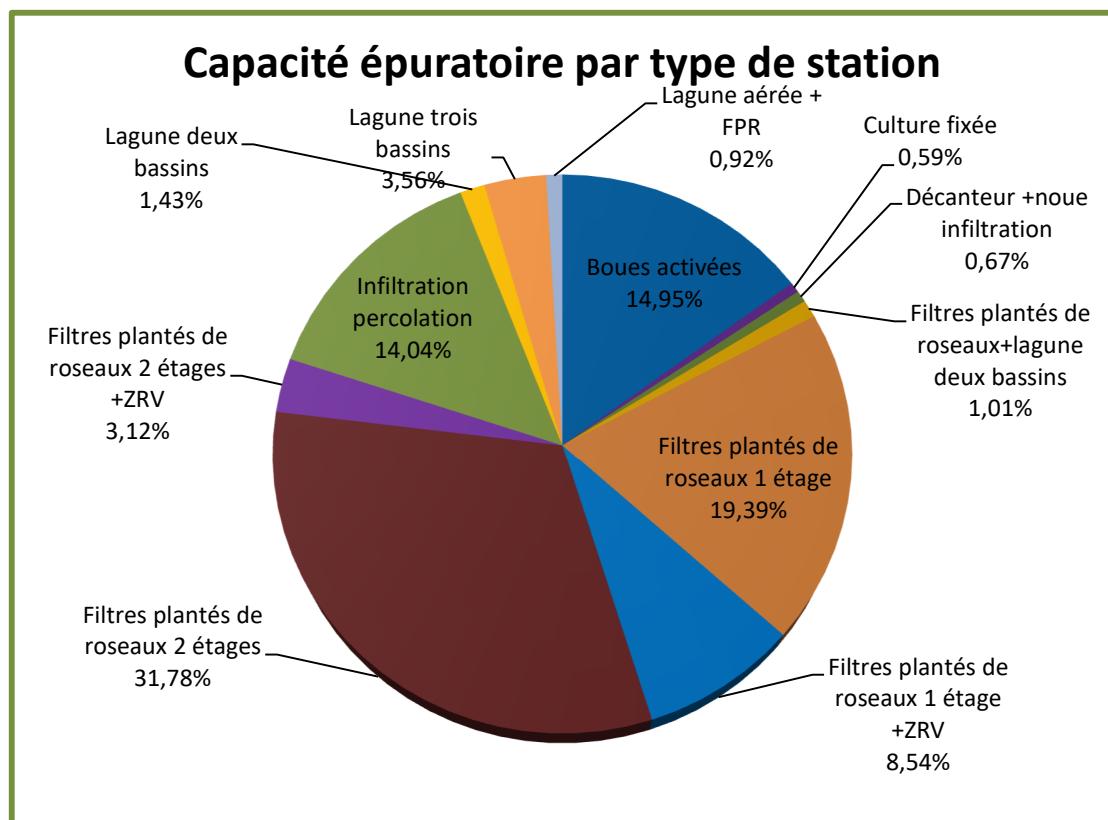


Les 134 systèmes épuratoires suivis par MMD 54 dans le cadre de l'assistance technique sont variés et sont détaillés dans la figure ci-dessous.

Nombre d'ouvrages concernés par type de traitement en 2024



Capacité épuratoire par type de traitement en 2024



Ces 134 ouvrages traitent les eaux usées d'une population totale représentant 59 461 habitants.

Lors de ces visites, les techniciens vérifient les carnets de bord des stations, réalisent des micro-analyses permettant d'avoir une approche du respect des paramètres réglementaires et un aperçu de la qualité du traitement. Ils procèdent à une inspection visuelle des installations et apportent des solutions en termes de réglages, de travaux ou d'études qui permettent d'améliorer le traitement et de garantir ainsi le respect des exigences réglementaires et la préservation des milieux aquatiques.

Un rapport est ensuite établi, il mentionne l'état de la station au jour de la visite et les améliorations envisagées pour un meilleur fonctionnement du dispositif. Ce rapport est communiqué à la collectivité. Ainsi 252 rapports de visites ont été rédigés et adressés aux collectivités en charge des stations d'épuration concernées en 2024 (248 en 2023, 237 en 2022 215 en 2021). Ces mêmes rapports ont également été adressés aux instances de contrôle des dispositifs épuratoires, la Direction départementale des territoires et à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Fonctionnement de Neptune (de DLM Soft) : logiciel de gestion des stations d'épuration

Pour mémoire, le logiciel Neptune de DLM Soft, développé pour répondre aux besoins des services d'assistance technique en matière d'assainissement des départements, a été acquis par le Département de Meurthe-et-Moselle en 2014. Il permet la description, la gestion administrative et technique des stations suivies dans le cadre de l'assistance technique, l'organisation et la gestion des visites, la saisie et l'exploitation des données de fonctionnement, la constitution des différents rapports de visite d'assistance technique et d'autosurveillance qui reprennent l'ensemble des données gérées par le MMD54 dans le cadre de sa mission. Il permet également de bancariser les données de surveillance des systèmes de traitement mais sa caractéristique principale est de permettre une extraction des données dans un format informatique spécifique, le format sandre. Ce dernier est requis pour la transmission des données d'autosurveillance aux services de l'état.

Les techniciens saisissent les données de chaque station d'épuration sur cet outil. Les rapports du prestataire réalisant les analyses normalisées sont également intégrés (bilans 24h) afin d'alimenter la base de données et de faciliter la transmission des données au format Sandre pour répondre aux exigences de la Police de l'eau et de l'Agence de l'eau.

Bilans annuels

Une assistance a été apportée aux communes pour la rédaction du bilan annuel de leur système d'assainissement. Ainsi 73 bilans annuels ont été envoyés aux collectivités pour transmission à la Police de l'eau. Le nombre de bilans inférieur au nombre de stations gérées par le service s'explique par le fait qu'il n'y a qu'un bilan pour les intercommunalités gérant plusieurs dispositifs épuratoires.

Analyses normalisées

Depuis 2009, la réalisation de ces analyses était sous-traitée grâce à un accord cadre mis en œuvre par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

En 2022, le Département a proposé aux collectivités de modifier le format de ce marché en mettant en œuvre un groupement de commande. Le Département, coordonnateur de ce groupement, est en charge pour les collectivités qui y adhèrent, de procéder à la consultation des candidats, les collectivités commandent ensuite les bilans d'autosurveillance directement au prestataire retenu.

En 2023, le Département a accepté la requête du prestataire initialement retenu, Génie de l'Eau, qui a renoncé à poursuivre sa mission de réalisation d'analyses normalisées. Une nouvelle consultation a ensuite été organisée. Le marché a été attribué à l'entreprise SOCOTEC depuis le 19 juillet 2023.

Dans ce cadre, MMD 54 est l'interlocuteur privilégié des collectivités bénéficiaires pour les aider au suivi technique, administratif et organisationnel de la réalisation de leurs analyses réglementaires.

Comme chaque année, l'Agence a rappelé aux collectivités leurs obligations réglementaires (arrêté préfectoral s'imposant à la station d'épuration). Cette information comprenait également un modèle de bon de commande indiquant les tarifs actualisés des prestations, conformément aux termes du marché.

En juillet 2024, le prestataire SOCOTEC a signalé au Conseil départemental avoir de sérieuses difficultés en matière de ressources humaines du fait de plusieurs mobilités au sein de l'équipe réalisant les commandes d'autosurveillance. Ces difficultés ont entraîné un retard considérable dans la réalisation des interventions, qui ont, pour certaines, dû se poursuivre jusqu'à février 2025. Certaines visites n'ont, quant à elles, pas pu être réalisées.

La livraison des résultats et des rapports ayant été effectuée très tardivement, l'Agence technique a effectué début mai 2025 une analyse des données mettant en exergue plusieurs anomalies et manquements par rapport au cahier des charges (absence des paramètres PH et températures, échantillons congelés, etc.) Cette situation pourra entraîner des rapports de manquements établis par le service de police de l'eau de la DDT. En 2025, ces bilans seront d'autant plus importants que leurs résultats conditionneront les redevances de l'Agence de l'Eau.

Les données acceptables du point de vue des exigences du marché seront déposées par MMD 54 en format sandre sur la plateforme ministérielle VERS'EAU et les rapports transmis à la DDT 54 et AERM.

Les services de la Police de l'eau et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont été informés de cette situation en fin d'année 2024 puis régulièrement.

Le Conseil départemental est en cours de décision sur la meilleure solution à proposer aux collectivités accompagnées. Une résiliation du marché est ainsi envisagée. Les collectivités vont être incitées à commander auprès d'autres prestataires avec l'aide de

MMD 54, en attendant l'étude d'une nouvelle solution pour 2026 (relance du groupement de commandes, réalisation des prélèvements en régie par MMD 54).

Pour les collectivités bénéficiaires de l'assistance technique qui n'ont pas adhéré au groupement de commande, MMD 54 a établi un courrier avec rappel des leurs obligations réglementaires et transmis une liste de prestataires potentiels susceptibles de répondre à leurs besoins d'autosurveillance de leurs ouvrages.

Pour celles ayant transmis les données, MMD 54 effectue également une relecture des rapports et donne en retour un avis technique aux collectivités. L'Agence effectue également lorsqu'elle en dispose la transmission des données d'autosurveillance sur site sur VERS'EAU et aux services de l'état.

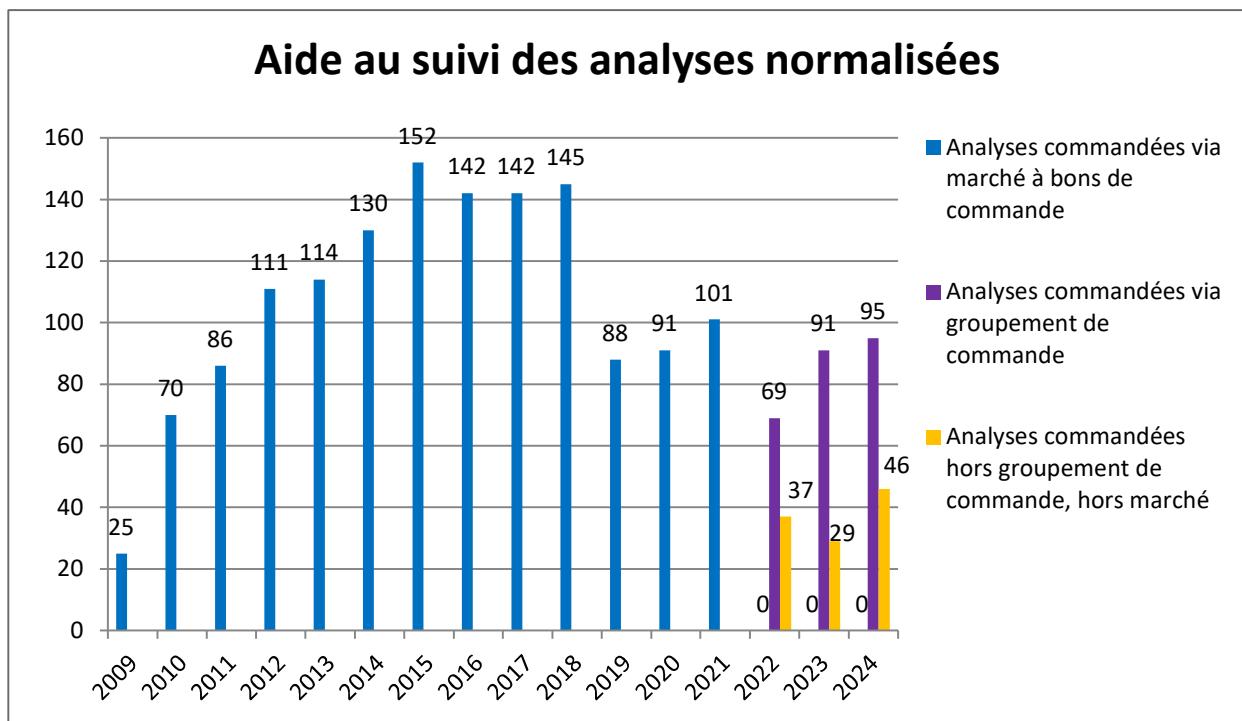
Rappel des tarifs de prestation TTC, actualisés annuellement, conformément aux modalités de variation des prix prévues à l'article 5.2 du CCAP du marché en vigueur. :

	2024	À compter du 19/07/2023	2022	2021
Bilan 24H entrée sortie	664,97 €	654.50 €	431,53 €	520.71 €
- avec analyses bactériologiques	771,14 €	759 €	532,51 €	638.29 €
- avec matières sèches des boues	698.50 €	687.50 €	468,58 €	528.55 €
- avec analyses bactériologiques et matières sèches des boues	804,67 €	792 €	569,56 €	528.55 €
Point supplémentaire en ZRV	67,06 €	66 €	165.00 €	44.79 €
Mesures sur le milieu récepteur	117,35 €	115.50€	5038 €	78.39 €
Pour une visite annulée	72,64 €	71.50 €	352 €	72.79 €
Analyses bactériologiques complémentaires NGL, NTK, NO2, NO3	55,88 €	55 €	126,50 €	
Analyse complémentaires Pt pour les trois prélèvements	11,18 €	11 €	38,50 €	

	2024	À compter du 19/07/2023	2022	2021
Analyse complémentaire Bactériologie pour les trois prélèvements	145,29 €	143 €	365.20 €	

Sur les 72 collectivités bénéficiaires de la prestation traitement au 31/12/2024, 62 collectivités ont choisi d'adhérer au groupement de commandes « analyses normalisées », 63 en 2023, la commune de Cirey-sur-Vezouze s'étant retirée du groupement à compter du 01.01.2024. 95 bilans ont été commandés à SOCOTEC sur l'année. 45 bilans 24h ont en outre été commandés par les collectivités hors groupement de commande, suite à la consultation d'entreprises. Ces 140 bilans 24h suivis concernent 66 collectivités.

Nombre d'analyses suivies depuis 2009



La liste des analyses réalisées est fournie en annexe 2.

Sur 46 bilans suivis par MMD 54 en 2024 (hors groupement de commande, 13% ont eu un résultat d'analyse non conforme aux prescriptions des arrêtés préfectoraux régissant chacune des stations d'épuration concernées (11,96 % en 2022 sur analyses dans le cadre du groupement de commande)).

Conseils sur les dispositifs d'assainissement et les besoins de travaux

A l'instar de la prestation réseau, le service est en outre sollicité pour des conseils spécifiques sur des problématiques épuratoires.

À titre d'exemple, des conseils sur les problématiques suivantes ont été délivrés en 2024 :

- Avril 2024 : Expertise technique pour localiser l'origine d'une pollution d'origine agricole : Serres
- Mai 2024 : Conseil pour mise au point sur le marché de prestation pour l'entretien des ouvrages (CC Pays du Sânon)
- Mai 2024 : Accompagnement à la mise en place d'un plan d'épandage des boues sur les STEU de Serres, Arracourt, Einville-au-Jard (CC Pays du Sânon)
- Juin 2024 : Investigation télévisuelle sur STEP d'Hoéville (drain 1^{er} étage)
- Juin 2024 : Accompagnement à la levée des points de blocage pour le solde des subventions AERM : Flainval
- Juin 2024 : Accompagnement à la mise au point d'un marché électromécanique et curage (CC Pays du Sânon)
- Novembre 2024 : suivi réalisation bilan 24h LPI : Blâmont
- Novembre 2024 : Débouchage lagune 1 et 2 : Arracourt

3. Assistance à la définition et au suivi des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable

Rappel du contenu de la prestation : assistance à la mise en place et au suivi de programmes d'action en vue de la protection des aires d'alimentation et des périmètres de protection de captage :

1 collectivité bénéficiait encore de cette prestation fin 2024 (PETITMONT)

En 2024, le Département de Meurthe et Moselle a en effet mis en place un nouveau dispositif en matière de protection de la ressource en eau : le dispositif d'animation Captage 54 dont la mise en œuvre a également été confiée à MMD 54.

Ce dispositif consistant en une animation territoriale auprès des collectivités concernées par des captages prioritaires vise principalement à encourager de façon collective et partagée le développement des cultures favorables à la ressource en eau (herbe, luzerne, trèfle, ...) à proximité immédiate des zones d'alimentation des captages.

Le Département est le porteur de la démarche d'animation de terrain par le biais d'une convention cadre associant l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et l'Etat (DDT).

La démarche comporte 2 étapes :

Première étape : sensibiliser et convaincre les maîtres d'ouvrage concernés à mettre en place des actions de préservation et (ou) de reconquête des captages

Deuxième étape : Apporter aux maîtres d'ouvrage signataires d'une convention opérationnelle un soutien technique décliné en un programme d'actions répondant aux objectifs définis, selon les missions suivantes :

- Incitation à la mise en place d'actions pertinentes et pérennes ;
- Mobilisation des acteurs et partenaires indispensables à la mise en place des actions ;
- Mobilisation des outils techniques et financiers adaptés ;
- Lancement des études et prestations techniques ;
- Aide au montage des dossiers de demandes d'aides financières coordination des actions ;
- Animation des comités techniques et des comités de pilotage ;
- Suivi de la qualité des eaux souterraines ;
- Participation aux études visant à une meilleure connaissance de l'état de la ressource en eau ;
- Évaluation du programme d'actions au regard d'objectifs préétablis, définition d'indicateurs de suivi pertinents ;

L'année 2024 a été consacrée au recrutement d'un premier agent qui lancera la mission. Son arrivée a été effective au 06 janvier 2025.

La mise en place de ce nouveau dispositif pose la question du maintien de la prestation captage au titre de l'ATR.

À noter qu'en dehors du champ de l'assistance technique, MMD 54 est de plus en plus sollicité sur la thématique eau potable à travers ses prestations d'ingénierie. Au 31 décembre 2024, 15 opérations d'AMO sont en cours (AMO travaux, AMO schéma directeur, etc.) ainsi que 5 accompagnements en matière de transfert de compétences.

4. Assistance à la définition des opérations d'entretien régulier des cours d'eau et des zones humides en application des articles L.211-7 et L.215-15 du code l'environnement

Rappel du contenu de la prestation : *diagnostic de dysfonctionnement, formulation des besoins, conseils en matière de travaux (estimations financières, identification des compétences et partenaires à mobiliser, aide à l'animation de la démarche)*

Cette prestation n'a concerné aucune collectivité en 2024.

Suite au transfert de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention contre les Inondations) intervenu le 1^{er} janvier 2018, ces collectivités n'ont pas sollicité le service d'assistance technique depuis 2019. La prestation ne semble plus adaptée aux besoins des collectivités. Certaines d'entre elles, contactées pour les interroger sur leurs besoins souhaitent lancer des programmes de restauration de cours d'eau, d'autres rencontrent des problèmes de ruissellement (coulées de boues).

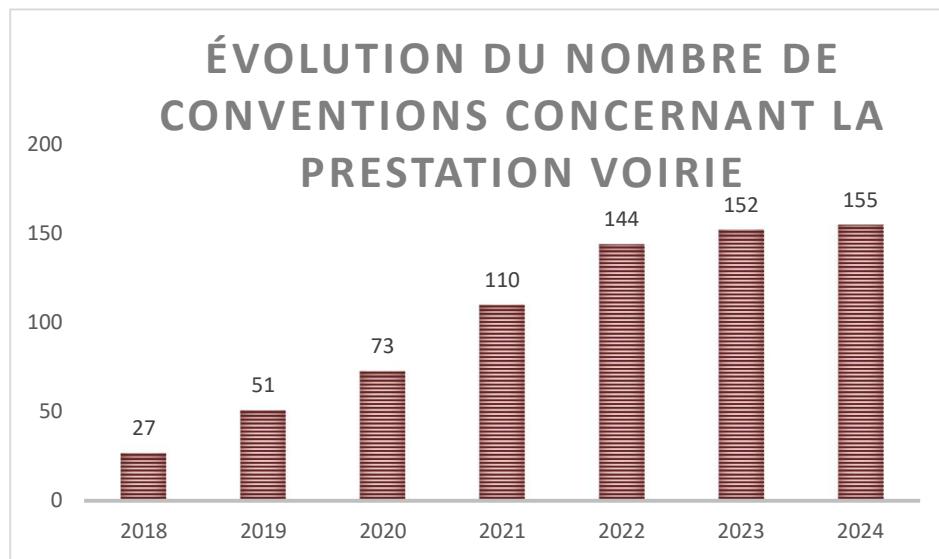
5. Assistance technique en matière de gestion/exploitation de voirie communale

Contenu de la prestation : Aide l'identification des besoins en matière d'aménagement de sécurité, d'entretien ou réfection de chaussées, de gestion de la circulation, de gestion du domaine public routier, de gestion de la viabilité, notamment hivernale, conseil en vue de la création de voirie nouvelle dans le cadre d'un projet d'urbanisation, estimations financières et identification des compétences à mobiliser

Cette prestation a été mise en place en juin 2018 par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Au 31 décembre 2024, ce sont 155 collectivités qui sont concernées par cette prestation en matière de gestion et/ou exploitation de voirie communale (152 fin 2023 et 144 fin 2022)

Il est rappelé que son contenu ne comprend pas de visites régulières comme pour les prestations en matière d'assainissement. Le principe est en revanche que cette prestation donne droit à du conseil amont ou ponctuel sur de nombreux sujets liés à la gestion de la voirie communale (sécurité routière, gestion de l'occupation du domaine public, surveillance, gestion et entretien de la voirie, gestion des voiries de lotissement).

Évolution du nombre de conventions concernant la prestation voirie depuis 2018



6. Assistance technique en matière d'aménagement –urbanisme

Contenu de la prestation : conseils en matière d'urbanisme réglementaire (carte communale, PLU, PLUi, interprétation/applicabilité des règles), urbanisme pré opérationnel et opérationnel (conseil dans la mise en œuvre d'opérations de constructions et d'aménagement de type lotissement, ZAC, etc), fiscalité de l'urbanisme (TA, PUP, etc.), outils fonciers

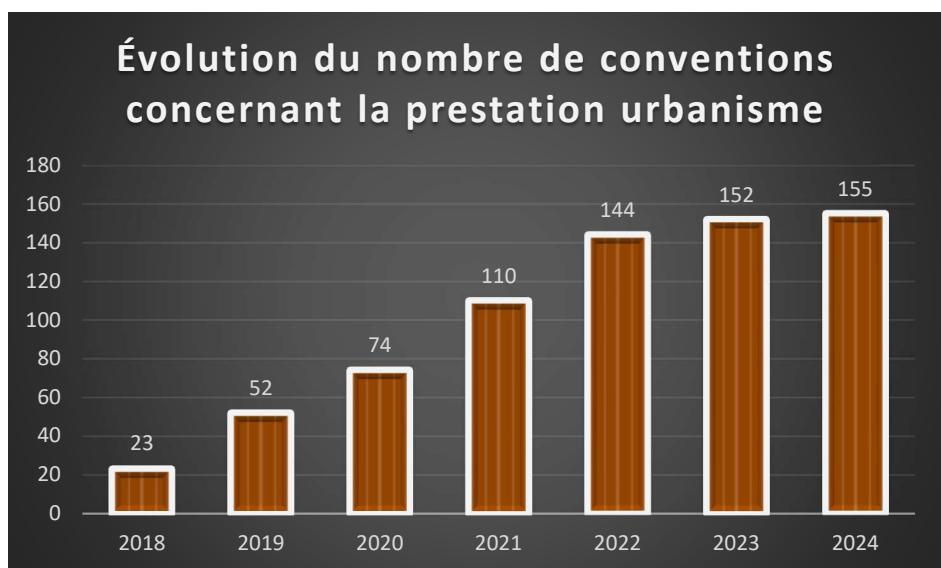
Cette prestation a également été formalisée en juin 2018 par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. 155 collectivités ont souscrit cette prestation au 31 décembre 2024 (152 fin 2023 et 144 fin 2022). Il est rappelé que cette prestation est gratuite et souvent proposée en complément de la prestation ATR aménagement voirie.

Sur 2024, les sollicitations réelles des communes dans ce cadre ont été assez peu nombreuses.

En effet, sur ce domaine d'intervention souvent complexe, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement plus formalisé que MMD 54 assure au titre de son offre d'ingénierie.

Les sujets sur lesquels MMD 54 est toutefois le plus souvent sollicité au titre de l'ATR concernent des conseils ponctuels en matière de procédures d'urbanisme (procédures d'évolution des PLU, cohabitation PLU et PLUI en cours d'élaboration, modalités d'organisation des commissions d'enquête, etc.), d'outils fonciers (exercice du droit de préemption, déclassement de domaine public, etc.) ou encore de fiscalité de l'aménagement (taxe d'aménagement, PUP, PVR, etc.).

Évolution du nombre de conventions concernant la prestation aménagement urbanisme depuis 2018



III. Moyens mis en œuvre par le conseil départemental 54

A. Moyens humains affectés aux missions :

Pour satisfaire à ces prestations, le Département mobilise les moyens de MMD 54 et lui rembourse ensuite l'ensemble des coûts correspondants. Ce fonctionnement répond à un objectif de mutualisation et de constitution d'une offre globale d'ingénierie puisque les agents de MMD 54 interviennent dans la continuité de l'assistance technique pour tout autre demande complémentaire d'ingénierie de la part des collectivités.

Les moyens dédiés à l'ATR sont soumis à un cadrage initial.

En 2024, les moyens humains affectés à l'assistance technique par MMD 54 se sont répartis comme suit :

Domaine	Poste par cat	ETP consacrés par MMD 54 en 2024	ETP convention de cadrage CD/MMD 2023-2028	ETP consacrés par MMD 54 en 2023
Eau assainissement	B tech	2,81	3,5	3,5
	A tech	0,52	0,5	0,3
Voirie aménagement	B tech	1,34	1,1	1,67
Urbanisme aménagement	A adm	0,08	0,2	0,06
Support	B adm	1	1	1,5
	A tech	0,5	0,5	0,5
TOTAL		6,25	6,8	7,53

6,25 ETP ont donc été dédiés aux missions d'assistance technique par MMD 54 en 2024. Ce chiffre est en baisse par rapport en 2023 notamment en raison des mobilités de postes intervenues au sein du pôle eau :

- Départ d'un premier technicien fin mai 2024 remplacé au mois de septembre
- Départ du second technicien fin juin 2024 remplacé en janvier 2025.

Dans le domaine de la voirie aménagement, les ETP sont supérieurs au cadrage :

- Tuilage sur un poste suite au départ en retraite d'un agent
- Émergence d'une demande de conseils au titre de la gestion des ouvrages d'art appartenant à la voirie communale.

Dans le domaine de l'urbanisme, les sollicitations restent faibles.

A noter qu'en 2025, l'Agence technique prévoit de se doter d'un logiciel de gestion et de suivi de son activité (gestion administrative et suivi des temps passés) qui permettra de préciser encore les temps consacrés aux missions d'assistance technique.

En 2024, les charges de personnel mobilisées représentent environ 325 000 €. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2023 (350 000 €) en raison des mobilités de postes en eau qui sont venues compenser les moyens supplémentaires dédiés à la prestation voirie aménagement.

Les autres dépenses prises en charge par MMD 54 pour la mise en place de la mission ATR correspondent à des charges générales de fonctionnement pour environ 68 500 € (voir B).

B. Moyens matériels affectés aux missions :

L'essentiel des moyens matériels sont mobilisés en vue des prestations d'assistance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le service dispose en effet pour la réalisation de ses missions de trois camions dédiés transportant tout le matériel nécessaire. Ils sont spécialement équipés des dispositifs de sécurité permettant un stationnement en agglomération (tri flash, gyrophare, bandes réfléchissantes de classe K1, panneaux de chantier, cônes ...). Chaque camion transporte des outils (pioche, pelle, barre à mine, tournevis, pince, détecteur de métaux, échelle télescopique, scie...), des appareils de mesure (détecteur multi-gaz, multi-paramètres, spectrophotomètre avec bloc chauffant, microscope, cannes de prélèvements...), des équipements de protection (vêtements, casques/casquettes anti-heurts, gants, bottes, chaussures de sécurité...), des produits d'analyse de l'eau ainsi que divers matériels (réactifs, solutions d'étalonnage, bidons, produits désinfectants...).

Les techniciens sont en outre équipés d'un ordinateur portable et d'un smartphone qui permettent de collecter directement les données.

En 2024, quelques petits équipements ont fait l'objet de renouvellement ou ont été nouvellement acquis. Ces achats ont relevé de dépenses de fonctionnement.

Pour rappel, le principe de fonctionnement mis en place entre l'agence et le Département est le suivant :

- prise en charge des dépenses d'investissement par le Département avec remboursement du montant des amortissements par MMD 54
- prise en charge directe des dépenses de fonctionnement par MMD 54.

➤ Investissements réalisés en 2024 :

Un nouveau multiparamètre a été acquis pour un coût de 3 019,20 €.

Tenant compte qu'un certain nombre d'équipements acquis par le Département lors de la mise en place de la mission en 2009 arrive en fin de vie, l'agence en cours de réalisation d'un inventaire précis pour pouvoir anticiper leur renouvellement progressif sur les prochaines années avec l'accord du Département.

L'équipe étant consolidée à 4 techniciens, la question de l'acquisition (ou de la location) d'un quatrième véhicule pourra se poser pour 2026 en fonction de l'évolution des prestations.

➤ Fonctionnement

En fonctionnement, les dépenses générales permettant d'assurer la mission d'assistance technique comprennent les frais de déplacement (remboursés au Département), l'achat et l'entretien de petits matériels et équipements (réactifs et solutions tampons, vêtements, gants, contrôle des appareils de mesure etc.), le remboursement des amortissements, la maintenance des logiciels, etc.

Le petit matériel permet de faire face aux situations rencontrées sur le terrain notamment pour assurer la prestation traitement et d'effectuer la mission de diagnostic des réseaux et de relevés de terrain.

En 2024, une petite caméra Go pro a également été acquise pour faciliter certaines investigations de terrain que ce soit en matière d'assainissement ou de voirie (auscultation de certains déversoirs d'orage mais également des voiries)

Par ailleurs, en 2024, l'agence a mis à jour son document unique de gestion des risques professionnels et son programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Les mesures de prévention ont nécessité l'acquisition de plusieurs nouveaux petits équipements pour permettre aux agents d'assurer leur mission dans les meilleures conditions de sécurité. Des fiches de procédures par métier ont également été révisées après échanges avec les membres de l'équipe pour apporter les solutions les plus adaptées aux risques encourus en activité et déterminer précisément les champs d'action de chacun.

Des points réguliers sur les risques professionnels ont également permis de mettre à jour la nécessité de réaliser plusieurs formations en raison des risques liés à certaines activités (visite des réseaux, habilitation électrique, gestes et postures, signalisation routière notamment, AIPR). Certaines de ces formations ont été initiées en 2021 et ont été poursuivies en 2024 (habilitations électriques et CATEC). Il a en outre été proposé à l'ensemble de l'équipe de suivre la formation sauveteur secouriste du travail (SST).

Ainsi, le total des dépenses générales de fonctionnement engagées au titre de l'ATR par MMD 54 en 2024 représente 68 565, 47 € (47 573 € en 2023) décomposé comme suit :

- Remboursement des dépenses de fonctionnement pris en charge par le Département : 39 425, 99 € (28 256 € en 2023) dont frais de déplacement pour 20 834, 77 €, remboursement des amortissements d'investissements pour 9 311, 56 €, frais informatique 6 125, 86 €.
- Petits matériels et entretiens, achats de réactifs, maintenance Neptune: 18 842 €
- Formation, assurance : 6 397, 28 €

C. Expertise, veille juridique et technique, formation, partenariats

Les personnes oeuvrant dans le cadre de l'assistance technique ont à cœur de garder un excellent niveau d'expertise dans les différents domaines de leur métier. Cette volonté se matérialise par des formations ou par la participation à des groupes de travail au niveau national mais également à un niveau plus local

Dans le domaine de l'eau :

- Participation aux groupes de travail de l'EPNAC (désinfection des STEP)
- Formation ENGEES sur le suivi de chantier
- Formation OIEAU sur la conception et le dimensionnement des réseaux d'assainissement
- Formation OIEAU sur le transfert de compétence en eau et assainissement

- Formation CNFPT sur la tarification du service de l'eau et de l'assainissement
- Participation à une journée ASTEE sur les solutions de gestion durable des eaux pluviales

Dans le domaine de l'aménagement et de la voirie

- Participation aux différents clubs techniques du CEREMA
- Formation CEREMA sur les fondamentaux des chaussées routières: des matériaux à la gestion patrimoniale
- Formation CNFPT sur l'élaboration du règlement de voirie.

D. MOYENS FINANCIERS

MMD 54 a perçu 393 722, 83 € de la part du Département destinés à couvrir l'ensemble des dépenses afférentes aux missions d'assistance technique.

Cette somme est restée en dessous du cadrage fixé par convention, principalement en raison des vacances de postes intervenues durant l'année au sein du pôle eau.

Pour 2025, le montant estimé de l'assistance technique reste de 450 000 € à ETP constant.

Dans le cadre de sa compétence, le Département a conservé un budget annexe dédié à l'ATR. Il y perçoit les recettes de l'assistance technique.

L'agence de l'EAU Rhin Meuse, au titre de l'assistance technique réglementaire 2024, a accordé un acompte de subvention de fonctionnement d'un montant de 68 187,50 €. Il reste le solde à percevoir (130 000 € budgétés).

En 2024, un solde de 210 640,82 € a également été versé par l'AERM au titre des années 2019, 2020-2022 et 2023 selon le découpage suivant :

- 2019 : 53 601,52 €
- 2020 – 2022 : 101 150,30 €
- 2023 : 55 889,00 €

Les recettes liées à la participation financière des collectivités se sont élevées à 69 725,51 € en 2024. Cette participation financière est moindre que prévue étant donné qu'il s'agissait d'une année transitoire en matière de modalités comptables suite à l'annualisation des appels à cotisation et des nouvelles conventions prenant effet au 1^{er} janvier 2025.

DEPENSES	BUDGET	REALISE	RECETTES	BUDGET	REALISE
Charges à caractère général	420 000 €	397 834, 48 €	Cotisations	90 000 €	69 725, 51 €
Dont contrat de prestations		397 834, 48 €	Contribution CD	200 000 €	173 924,30 €
Déficit de fonctionnement reporté	124 643, 65 €		Subvention AERM	254 643, 65 €	278 828, 32 €
Total	544 643, 65 €	522 478, 13 €	Total	544 643, 65 €	522 478, 13 €

Annexe 1 : Visites traitement 2024

SITES DE TRAITEMENT	1 ERE VISITE	2 EME VISITE
ALLAIN	06/03/2024	27/08/2024
ANDERNY village	18/06/2024	27/11/2024
ANDERNY Brabant	09/04/2024	27/11/2024
ANTHELUPT	02/07/2024	16/10/2024
ARNAVILLE	30/04/2024	24/10/2024
ARRACOURT	04/04/2024	10/10/2024
ATHIENVILLE	04/04/2024	10/10/2024
AUTREY SUR MADON	20/03/2024	11/09/2024
BADONVILLER	29/05/2024	07/11/2024
BAGNEUX	14/03/2024	13/08/2024
BARBONVILLE	15/05/2024	NC
BARISEY AU PLAIN	14/03/2024	13/08/2024
BARISEY LA COTE	13/02/2024	06/08/2024
BATTIGNY	27/03/2024	01/10/2024
BAUZEMONT	28/02/2024	04/09/2024
BAYON (VIRECOURT)	28/03/2024	29/08/2024
BAYONVILLE-SUR-MAD	30/04/2024	24/10/2024
BEUVILLERS	24/04/2024	29/08/2024
BEZANGE-LA-GRANDE	26/06/2024	06/11/2024
BLAMONT	10/04/2024	02/10/2024
BLENOD-LES-TOUL	26/03/2024	10/09/2024
BONVILLER	13/03/2024	04/09/2024
BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	21/05/2024	11/09/2024
BRAINVILLE	27/02/2024	11/12/2024
BULLIGNY	09/04/2024	24/09/2024
BURES	11/07/2024	05/12/2024
CHARMOIS	25/04/2024	NC
CIREY SUR VEZOUZE	29/05/2024	02/10/2024
COINCOURT	03/07/2024	04/12/2024
COLOMBEY LES BELLES	19/03/2024	03/09/2024
COURBESSEAUX	07/02/2024	05/09/2024
CREPEY	19/03/2024	01/10/2024
CREVÉCHAMPS	15/05/2024	NC
CREZILLES	09/04/2024	24/09/2024
CRION (SIONVILLER)	22/05/2024	18/12/2024
DEUXVILLE	20/06/2024	16/10/2024
DIARVILLE	17/04/2024	17/12/2024
DIEULOUARD	13/03/2024	26/09/2024
DOLCOURT	28/03/2024	22/09/2024
DROUVILLE	19/06/2024	23/10/2024

SITES DE TRAITEMENT	1 ERE VISITE	2 EME VISITE
EINVAUX	10/01/2024	NC
EINVILLE-AU-JARD (RAVILLE-SUR-SANON)	18/04/2024	09/10/2024
ESSEY ET MAIZERAIS	07/03/2024	16/10/2024
EUVEZIN	07/03/2024	16/10/2024
FAVIERES	27/03/2024	15/10/2024
FLAINVAL	25/06/2024	18/12/2024
FLEVILLE LIXIERES	27/02/2024	11/12/2024
FLIREY	18/04/2024	07/11/2024
FORCELLES SAINT GORGON	07/03/2024	17/07/2024
FRAISNES-EN-SAINTOIS	17/04/2024	17/12/2024
GERBÉVILLER	06/03/2024	NC
GERMINY	02/04/2024	17/09/2024
GEZONCOURT	02/05/2024	03/10/2024
GIBEAUMEIX	02/04/2024	17/09/2024
GIRIVILLER	28/03/2024	NC
HAMMEVILLE	06/06/2024	19/11/2024
HAROUÉ (AFFRACOURT)	04/04/2024	24/07/2024
HAUSSONVILLE	25/04/2024	NC
HENAMENIL	28/02/2024	22/08/2024
HOEVILLE	12/06/2024	24/10/2024
HOUDELMONT	04/04/2024	17/10/2024
HOUDREVILLE	12/04/2024	19/11/2024
JAULNY	22/02/2024	14/11/2024
JUVRECOURT	28/03/2024	18/09/2024
LALOEUF	10/04/2024	28/11/2024
LIMEY-REMENAUVILLE	12/03/2024	05/11/2024
LIRONVILLE	21/02/2024	08/08/2024
LOISY	13/03/2024	26/09/2024
MAIXE	07/02/2024	23/10/2024
MAMEY	18/04/2024	05/11/2024
MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	21/02/2024	08/08/2024
MEHONCOURT	29/03/2024	NC
MERCY-LE-BAS (BOISMONT)	17/04/2024	12/09/2024
MONT-L'ETROIT	13/02/2024	06/08/2024
MONT-LE-VIGNOBLE	09/04/2024	15/10/2024
MORVILLE-SUR-SEILLE	29/02/2024	18/07/2024
MOUACOURT	14/02/2024	21/08/2024
MOUAVILLE	21/03/2024	05/09/2024
MOUTROT	26/03/2024	10/09/2024
MURVILLE	17/04/2024	12/09/2024
NORROY-LE-SEC village	18/06/2024	27/11/2024
NORROY-LE-SEC lotissement	NC	27/11/2024
OCHEY	12/03/2024	20/08/2024
OGNEVILLE	11/04/2024	22/08/2024

SITES DE TRAITEMENT	1 ERE VISITE	2 EME VISITE
OLLEY	14/05/2024	05/09/2024
OMELMONT	04/04/2024	11/09/2024
OZERAILLES	14/05/2024	19/09/2024
PANNES	23/04/2024	10/10/2024
PARROY	14/02/2024	21/08/2024
PETITMONT	31/01/2024	25/09/2024
PRAYE	20/03/2024	17/07/2024
PREUTIN HIGNY	05/03/2024	28/11/2024
QUEVILLONCOURT	07/03/2024	03/10/2024
RECHICOURT-LA-PETITE	28/03/2024	06/11/2024
REILLON	10/04/2024	13/11/2024
REMBERCOURT-SUR-MAD	22/02/2024	14/11/2024
REMENOVILLE	06/03/2024	NC
ROGÉVILLE	06/03/2024	14/11/2024
ROVILLE-DEVANT-BAYON	29/03/2024	11/09/2024
ROZELIEURES	11/06/2024	NC
SAINT-BOINGT	NC	24/09/2024
SAINT FIRMIN	14/03/2024	26/09/2024
SAINTE-GENEVIEVE	29/02/2024	18/07/2024
SAINT MARCEL	16/05/2024	02/10/2024
SAINT-REMY-AUX-BOIS	15/02/2024	NC
SAULXURES-LES-VANNES	19/03/2024	03/09/2024
SAXON-SION	20/03/2024	28/08/2024
SEICHEPREY	23/04/2024	10/10/2024
SELAINCOURT	19/03/2024	08/10/2024
SERRES	19/06/2024	18/09/2024
SERROUVILLE	24/04/2024	29/08/2024
TANTONVILLE	03/04/2024	24/07/2024
THIAUCOURT-REGNIEVILLE	12/03/2024	22/08/2024
THUILLEY-AUX-GROSEILLES	12/03/2024	20/08/2024
THUMEREVILLE	21/03/2024	19/09/2024
VANDELEVILLE	28/03/2024	08/10/2024
VANNES-LE-CHATEL	05/03/2024	27/08/2024
VAUDEMONT	03/04/2024	28/08/2024
VAUDEVILLE	10/04/2024	28/11/2024
VELLE SUR MOSELLE	18/04/2024	29/09/2024
VENNEZEY	15/02/2024	NC
VEZELISE	04/04/2024	22/08/2024
VIEVILLE EN HAYE	06/03/2024	07/11/2024
VIGNEULLES	18/04/2024	NC
VILLACOURT	11/06/2024	NC
VILLE AU VAL	02/05/2024	03/10/2024
VILLERS SOUS PRENY	21/05/2024	11/09/2024
VILLE SUR YRON	16/05/2024	02/10/2024

SITES DE TRAITEMENT	1 ERE VISITE	2 EME VISITE
VITREY	11/04/2024	17/10/2024
VRONCOURT	14/03/2024	26/09/2024
XIROCOURT	20/03/2024	03/10/2024
XIVRY CIRCOURT	05/03/2024	28/11/2024
XOUSSE	21/02/2024	13/11/2024
XURES	27/03/2024	04/12/2024
TOTAL	132	120

*La mention "Non Concernée" indique que les stations d'épuration indiquées n'ont pas fait l'objet d'une seconde visite sur site en 2024, conformément à la demande de l'intercommunalité qui en assure la gestion. Les temps alloués ont été mis en œuvre pour des actions ou problématiques spécifiques sur les ouvrages épuratoires de la collectivité.

Annexe 2 : Analyses 2024 suivies (Hors Groupement de commande)

SITES DE TRAITEMENT	DATES DE VISITE	CONFORMITÉ	DCO	DBO5	MES	NH ₄ ⁺	NTK	NGL	P. total	Bacté-rio
ANTHELUPT	16/07/2024	NON	X	X	X					
ARRACOURT	25/07/2024	OUI								
ATHIENVILLE	18/07/2024	OUI								
BARBONVILLE	22/08/2024	OUI								
BAUZEMONT	22/08/2024	OUI								
BEZANGE-LA-GRANDE	30/07/2024	OUI								
BONVILLER	09/07/2024	OUI								
CHARMOIS	18/06/2024	OUI								
CIREY SUR VEZOUZE	24/06/2024	OUI								
CIREY SUR VEZOUZE	15/10/2024	OUI								
COINCOURT	18/07/2024	OUI								
COURBESSEAUX	08/10/2024	OUI								
CREVÉCHAMPS	13/06/2024	OUI								
CRION	11/07/2024	OUI								
DEUXVILLE	15/10/2024	OUI								
DROUVILLE	25/07/2024	OUI								
EINVILLE-AU-JARD	11/07/2024	OUI								
EINVILLE-AU-JARD	08/10/2024	OUI								
FLAINVAL	08/10/2024	OUI								
GERBÉVILLER	20/06/2024	OUI								
GERBÉVILLER	10/10/2024	OUI								
GIRIVILLER	10/10/2024	NON	X	X						
HAUSSONVILLE	13/06/2024	OUI								
HENAMENIL	23/07/2024	OUI								
HOEVILLE	18/07/2024	OUI								
JUVRECOURT	20/07/2024	OUI								
MAIXE	09/07/2024	OUI								
MEHONCOURT	18/06/2024	OUI								
MORVILLE-SUR-SEILLE	20/11/2024	OUI								
MOUACOURT	23/07/2024	OUI								
NORROY-LE-SEC village	19/09/2024	OUI								
OLLEY	11/12/2024	OUI								
PARROY	11/07/2024	OUI								
RECHICOURT-LA-PETITE	16/07/2024	OUI								

SITES DE TRAITEMENT	DATES DE VISITE	CONFORMITÉ	DCO	DBO5	MES	NH ₄ ⁺	NTK	NGL	P. total	Bacté-rio
REILLON	05/12/2024	OUI								
REMENOVILLE	11/06/2024	OUI								
ROVILLE-DEVANT-BAYON	24/06/2024	OUI								
ROVILLE-DEVANT-BAYON	05/12/2024	OUI								
ROZELIEURES	18/12/2024	NON	X							
SAINT-REMY-AUX-BOIS	20/06/2024	OUI								
SERRES	30/07/2024	NON	X				X			
VELLE SUR MOSELLE	13/06/2024	OUI								
VENNEZEY	11/06/2024	NON	X							
VIGNEULLES	18/06/2024	OUI								
VILLACOURT	20/06/2024	OUI								
XURES	23/07/2024	NON			X					

Annexe 3 : Etat des missions d'AMO dans le domaine de l'eau

(Soldées ou en cours en 2024) :

Année	Num	Territoire	Nom_collectivité	Catégorie de prestation	Objet	Etat du dossier
2020	127	LUNEVILLOIS	MORTAGNE, MOSELLE	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Suivi de maîtrise d'œuvre assainissement	en cours
2020	131	0	SIE d'ATTON	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Recrutement d'un maître d'œuvre pour le remplacement de la conduite de transfert subissant un glissement de terrain à Lesménils	en cours
2020	154	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Domptail-en-l'air dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	Soldé 2024
2020	155	LUNEVILLOIS	BREMONCOURT	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Brémoncourt dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	en cours
2020	155	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Brémoncourt dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	en cours
2020	157	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO travaux assainissement	Commune de ESSEY LA COTE dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	en cours
2020	160	LUNEVILLOIS	FROVILLE	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Suivi de maîtrise d'œuvre assainissement	en cours
2020	160	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Suivi de maîtrise d'œuvre assainissement	en cours
2021	163	AUTRES	DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE	Expertise compétences départementales	Gestion hydraulique du vallon de Bellefontaine	Soldé 2024
2021	164	TERRES DE LORRAINE	HOUSSEVILLE	AMO travaux assainissement	AMO projet d'assainissement Housséville	Soldé 2024
2021	171	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO travaux assainissement	maîtrise d'ouvrage de la Commune de LOROMONTZÉY dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	en cours
2021	174	LUNEVILLOIS	MORIVILLER	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Suivi de maîtrise d'œuvre assainissement	en cours
2021	174	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Suivi de maîtrise d'œuvre assainissement	en cours
2021	177	TERRES DE LORRAINE	GOVILLER	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Suivi de maîtrise d'œuvre assainissement	en cours

2021	179	BRIEY	TRIEUX	AMO gestion des eaux pluviales	Assistance pour le recrutement d'un maître d'œuvre chargé de limiter les inondations du lotissement Guarnieri	en cours
2021	180	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de SAINT BOINGT dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	en cours
2021	181	LUNEVILLOIS	LOREY	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement des communes de LOREY et SAINT MARD	en cours
2021	181	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage des travaux d'assainissement des communes de LOREY et SAINT MARD	en cours
2021	182	LUNEVILLOIS	CLAYEURES	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Suivi de maîtrise d'œuvre assainissement	en cours
2021	182	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Suivi de maîtrise d'œuvre assainissement	en cours
2021	185	VAL DE LORRAINE	CC DU BASSIN DE POMPEY	AMO eau potable	AMO étude de sécurisation eau potable	en cours
2021	240	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de BORVILLE dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	en cours
2021	242	TERRES DE LORRAINE	CRANTENOY	AMO travaux assainissement	Accompagnement de la commune de Crantenoy - Mise à jour de son schéma directeur d'assainissement	En cours
2021	255	0	SIE du TREY SAINT-JEAN	AMO fonctionnement réseaux eau potable	Assistance à maîtrise d'ouvrage à la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable	En cours
2022	271	LUNEVILLOIS	EMBERMENIL	AMO travaux assainissement	AMO assainissement	En cours
2022	274	TERRES DE LORRAINE	CHAOUILLEY	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Chaouilley dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	En cours
2022	291	LUNEVILLOIS	SAINT-SAUVEUR	AMO travaux assainissement	Commune de Saint-Sauveur dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	En cours
2022	294	VAL DE LORRAINE	CERVILLE	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	AMO mise en eau de la fontaine principale du village	En cours
2022	317	LUNEVILLOIS	ANGOMONT	AMO travaux assainissement	maîtrise d'ouvrage de la Commune de ANGOMONT dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	En cours
2022	319	LUNEVILLOIS	SAINTE-POLE	AMO travaux assainissement	maîtrise d'ouvrage de la Commune de SAINTE POLE dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	En cours
2022	332	LUNEVILLOIS	Syndicat des eaux de MANONVILLER OGEVILLER	AMO eau potable	Schéma directeur et financement des travaux	Soldé 2024

2022	337	VAL DE LORRAINE	LANDREMONT	réseaux d'assainissement	AMO schéma directeur assainissement	Soldé 2024
2022	345	LUNEVILLOIS	HERBEVILLER	AMO travaux assainissement	AMO assainissement Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de HERBEVILLER dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	Soldé 2024
2022	346	LUNEVILLOIS	DOMJEVIN	AMO travaux assainissement	AMO assainissement Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de DOMJEVIN dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	En cours
2022	355	LUNEVILLOIS	REPAIX	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Repaix dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	Soldé 2024
2023	356	LUNEVILLOIS	SAINT-MARTIN	AMO travaux assainissement	AMO assainissement Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint Martin dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	En cours
2023	360	LUNEVILLOIS	TANCONVILLE	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Tanconville dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	En cours
2023	361	TERRES DE LORRAINE	FORCELLES-SAINT-GORGON	AMO fonctionnement dispositif épuratoire	Assistance technique pour l'assainissement collectif	En cours
2023	364	LUNEVILLOIS	BERTRAMBOIS	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Bertrambois dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	En cours
2023	366	LUNEVILLOIS	HALLOVILLE	AMO travaux assainissement	Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune d'Halloville dans le cadre de son projet de mise en conformité de l'assainissement	En cours
2023	368	0	Syndicat d'Assainissement et d'Epuration de Boismont et Mercyle Bas	AMO travaux assainissement	Création STEP et réseaux de transfert	En cours
2023	371	LUNEVILLOIS	ANGOMONT	AMO eau potable	AMO diversification ressources	En cours
2023	379	LUNEVILLOIS	CC DE VEZOUZE EN PIEMONTE	AMO transfert de compétences eau	AMO transfert eau et assainissement	En cours
2023	388	LUNEVILLOIS	COURBESSEAU	AMO eau potable	AMO pour passage en régie avec prestation du service AEP	En cours
2023	396	LUNEVILLOIS	NEUFMAISONS	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	Suivi de maîtrise d'œuvre assainissement	en cours
2023	401	LUNEVILLOIS	NONHIGNY	AMO travaux assainissement	AMO Travaux d'Assainissement à Nonhigny	En cours
2023	402	VAL DE LORRAINE	CC MAD ET MOSELLE	AMO transfert de compétences eau	AMO transferts de compétences eau et assainissement	En cours
2023	406	LUNEVILLOIS	XERMAMENIL	AMO eau potable	AMO eau potable maîtrise d'œuvre	En cours
2023	415	LUNEVILLOIS	ANCERVILLER	AMO travaux assainissement	AMO pour l'opération de déconnection de fosses septiques sur l'ensemble de la commune	En cours
2023	417	0	Syndicat intercommunal des eaux de MERCY-LE-BAS BOISMONT et BAZAILLES	AMO eau potable	AMO réhabilitation et remise en service du réservoir de Bazailles	En cours
2023	423	LUNEVILLOIS	Syndicat des eaux d'AULNOYE	AMO eau potable	SIE d'Aulnoye - Réhabilitation du réservoir d'Autrepierre	Soldé 2024
2023	433	LUNEVILLOIS	REMONCOURT	AMO travaux assainissement	mise au norme assainissement	En cours

2023	434	BRIEY	CC CŒUR DU PAYS HAUT	AMO transfert de compétences eau	Accompagnement transfert compétences AEP	En cours
2023	436	LUNEVILLOIS	CC DU PAYS DU SANON	AMO transfert de compétences eau	Accompagnement transfert compétences AEP	En cours
2023	437	LUNEVILLOIS	GLONVILLE	AMO eau potable	Glonville - AEP - Forage	En cours
2023	441	TERRES DE LORRAINE	ETREVAL	AMO travaux assainissement	Suivi Assainissement	En cours
2023	442	VAL DE LORRAINE	CC DU BASSIN DE POMPEY	AMO eau potable	CCBP - DECI Hameau de Clévant à Custines	En cours
2023	454	TERRES DE LORRAINE	FOUG	AMO gestion des eaux pluviales	AMO aide AERM GIEP	Soldé 2024
2023	455	0	Syndicat des eaux du Soiron	réseaux d'assainissement	Zonages d'assainissement	En cours
2023	456	0	Syndicat des eaux du Soiron	AMO fonctionnement réseaux eau potable	Schéma Directeur AEP	En cours
2024	457	TERRE DE LORRAINE	CC DU PAYS DU SAINTOIS	AMO transfert de compétences eau	Transfert de compétence assainissement	En cours
2024	463	VAL DE LORRAINE	CC DU BASSIN DE POMPEY	AMO eau potable	AMO accord cadre travaux AEP et assainissement	Soldé 2024
2024	469	LUNEVILLOIS	VIGNEULLES	AMO eau potable	accompagnement exploitation	En cours
2024	473	0	Syndicat du S.I.E.P	AMO fonctionnement réseaux eau potable	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)	En cours
2024	475	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO fonctionnement réseaux d'assainissement	CC3M Diagnostic Périodique	En cours
2024	476	LUNEVILLOIS	CC MEURTHE, MORTAGNE, MOSELLE	AMO fonctionnement réseaux d'assainissement	CC3M Diagnostic Permanent	En cours
2024	481	VAL DE LORRAINE	PAGNY-SUR-MOSELLE	réseaux d'assainissement	Pagny sur Moselle - Autosurveillance	En cours
2024	506	VAL DE LORRAINE	CC DU BASSIN DE POMPEY	réseaux d'assainissement	analyse déversements DO Frouard (PR402)	Soldé 2024
2024	516	LUNEVILLOIS	EINVILLE-AU-JARD	Recensement trafic et des vitesses intra muros	Recensement du trafic et des vitesses intra murs	Soldé 2024
2024	532	LUNEVILLOIS	VAUCOURT	AMO accompagnement maîtrise d'œuvre	maîtrise d'œuvre	en attente réponse
2024	540	LONGWY	THIL	AMO eau potable	Amélioration du captage principal	En cours
2024	544	VAL DE LORRAINE	PAGNY-SUR-MOSELLE	AMO fonctionnement réseaux d'assainissement	Mise en conformité du système d'assainissement	En cours